



# KINGA - Conditions Générales d'utilisation - Prestataires/Partenaires

Dernière mise a jour : 31 juillet 2021

## Table des matières

<b>1</b>	<b>DÉFINITIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1</b>	<b>Services de Kinga.Shop.....</b>	<b>10</b>
2.1.1	Nomination d'un agent d'encaissement limité.....	10
2.1.2	Paiement en espèce.....	11
2.1.3	Bons d'achat Kinga.Shop.....	11
2.1.4	Outils de Kinga.Shop.....	11
2.1.5	Application Kinga.Shop.....	12
2.1.6	Aucune garantie de service.....	12
2.1.7	Exclusion de garanties.....	12
2.1.8	Réclamations.....	13
<b>2.2</b>	<b>Obligations du Partenaire.....</b>	<b>13</b>
2.2.1	Disponibilité des Produits et/ou des Services.....	13
2.2.2	Inventaire des Produits et/ou des Services et Responsabilité.....	14
2.2.3	Documentation.....	15
2.2.4	Restrictions.....	15
2.2.5	Alcool.....	15
2.2.6	Impôts et taxes.....	15
2.2.7	Notation.....	15
2.2.8	Compte-rendu.....	15
<b>2.3</b>	<b>Frais, Prix des Produits et/ou des Services au détail et Taxes.....</b>	<b>16</b>
2.3.1	Impôts sur les Frais.....	16
2.3.2	Prix des Produits et/ou des Services au détail et Taxes.....	16
<b>2.4</b>	<b>Factures.....</b>	<b>16</b>
<b>2.5</b>	<b>Limites et restrictions de la Méthode.....</b>	<b>17</b>
2.5.1	Paramètres de la Méthode.....	17
2.5.2	Modification du périmètre de livraison.....	17
2.5.3	Interdictions.....	17

2.6	Marques .....	17
2.7	Activités marketing et promotionnelles .....	18
2.7.1	Marketing.....	18
2.7.2	Aucun montant supplémentaire .....	18
2.7.3	Offres promotionnelles du Partenaire.....	18
2.7.4	Offres promotionnelles du Partenaire.....	19
2.7.5	Amélioration de placements promotionnels.....	19
2.7.6	Compte-rendu et Coût de l’Offre .....	19
2.7.7	Frais de service.....	19
2.7.8	Modification, suspension, interruption.....	20
2.8	Classement.....	20
2.8.1	Publicité.....	20
2.9	Restaurants virtuels.....	20
2.9.1	Définition .....	20
2.9.2	Responsabilités du Partenaire.....	20
2.10	Magasins virtuels .....	21
2.10.1	Définition .....	21
2.10.2	Responsabilités du Partenaire.....	21
2.11	Nom Commercial .....	21
2.12	Informations confidentielles ; Données à caractère personnel ; Commentaires.....	21
2.12.1	Définition .....	21
2.12.2	Protection de la vie privée.....	22
2.12.3	Données agrégées.....	22
2.12.4	Traitement des Données personnelles du Partenaire.....	23
2.12.5	Divulgateion à une tierce partie.....	23
2.12.6	Mots de passe .....	23
2.12.7	Restriction quant à l’Identification des Données .....	23
2.12.8	Accès aux Données de MFI .....	23
2.14	Indemnisation.....	24
2.14.1	Réclamations indemnisées.....	24
2.14.2	Procédure.....	25
2.15	Assurance .....	25
2.16	Audit/enquêtes.....	25
2.17	Droit applicable.....	26

2.18	Relations entre les Parties .....	27
2.19	Intégralité de l'accord.....	28
2.20	Tiers bénéficiaires .....	28
2.21	Responsabilité.....	28
2.22	Erreurs de traitement du paiement .....	28
2.23	Notifications.....	28
<b>3</b>	<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>28</b>
3.1	MÉTHODE DE LA MARKETPLACE .....	29
3.1.1	Produits de la Marketplace .....	29
3.1.2	Paiement .....	29
3.1.3	Trajets groupés .....	30
3.2	MÉTHODE DE L'AGRÉGATEUR .....	30
3.2.1	Produits de l'Agrégateur.....	31
3.2.2	Paiement .....	31
3.2.3	Conditions de livraison de l'Agrégateur.....	32
3.3	Relations du Partenaire avec les Clients .....	33
3.4	Relations du Partenaire avec MFI .....	33
3.5	Relations du Partenaire avec les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur .....	34
3.6	Interdiction de l'esclavage moderne.....	34
3.7	Partenaire de livraison de l'Agrégateur et Moyens de transport .....	34
3.7.1	Conditions du Partenaire de livraison de l'Agrégateur .....	34
3.7.2	Exigences relatives au Moyen de transport.....	35
3.8	Taxes.....	35
3.9	Confidentialité .....	36
3.9.1	Divulgence des Informations confidentielles du Partenaire et des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur.....	36
3.10	Assurance .....	37
3.11	Déclarations et garanties, Clauses de non-responsabilité .....	38
3.12	Indemnité fiscale .....	38
3.13	Relations des Parties .....	38



## 1 DÉFINITIONS

Les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

L'« **Application Kinga.Shop** » désigne un site Web, une application ou toute autre interface technologique libre de redevance que MFI et/ou ses Filiales met(tent) à la disposition des Clients afin de procéder aux achats de Produits et/ou des Services auprès du Partenaire.

Un « **Cas de force majeure** » désigne des événements échappant au contrôle de la partie concernée et inclut notamment les actes et mesures prises par le gouvernement malagasy, les catastrophes naturelles, les grèves, les arrêts de travail ou d'autres troubles salariaux, une guerre ou les sabotages.

La « **Charte de la Communauté Kinga.Shop** » désigne la charte de la communauté applicable actuellement disponible à l'adresse suivante : <https://www.kinga.shop/legal/community-guidelines>

Un « **Client** » désigne un client du Partenaire.

Une « **Commande Payée en Espèce** » désigne une commande dans le cadre de laquelle un Client paye en espèce un Produit et/ou un Service fourni par le Partenaire ainsi que l'ensemble des frais et charges associés à cette transaction.

Une « **Commande Agrégateur Payée en Espèce** » désigne une commande dans le cadre de laquelle un Client paye en espèce un Produit et/ou un Service de l'Agrégateur fourni par le Partenaire ainsi que l'ensemble des frais et charges associés à cette transaction.

Une « **Commande de la Marketplace Payée en Espèce** » désigne une commande dans le cadre de laquelle un Client paye en espèce un Produit et/ou un Service de la Marketplace fourni par le Partenaire ainsi que l'ensemble des frais et charges associés à cette transaction.

Les « **Commentaires des Clients** » désignent les informations communiquées par un Client en réponse à une invitation à donner son avis sur l'Application Kinga.Shop, incluant la notation d'un Produit et/ou d'un Service et des commentaires ou réactions portant sur son expérience avec le Partenaire, le (ou les) Produits(s) et le (ou les) Service(s) correspondant(s) sur l'Application Kinga.Shop et l'expérience relative aux services fournis par un Partenaire de livraison de la Marketplace ou un Partenaire de livraison de l'Agrégateur ou à la Méthode sans livraison.

Les « **Commentaires du Partenaire** » désignent les informations que le Partenaire communique à Kinga.Shop incluant les réactions, suggestions, commentaires, idées ou d'autres concepts relatifs aux produits et services de Kinga.Shop.

Les « **Conditions complémentaires** » désignent les Définitions, les Conditions générales complémentaires, les Conditions particulières complémentaires et d'autres conditions applicables à l'utilisation des Services de Kinga.Shop, des Outils de Kinga.Shop et/ou de l'Application Kinga.Shop, qui sont communiquées au Partenaire.

Le « **Contrat** » désigne le Bon de commande, les Définitions et les Conditions complémentaires.

Le « **Coût de l'offre** » désigne la somme d'argent que le Partenaire consacre à l'Offre.



Les « **Critères** » désignent des informations relatives à la qualité, à la part, à la taille, aux ingrédients, aux allergènes, à l'origine ou à la valeur nutritive ou des règles et réglementations qui régissent le caractère approprié des Produits et/ou des Services.

La « **Date d'effet** » désigne la date d'entrée en vigueur de ce Contrat qui sera confirmée par Kinga.Shop .

Les « **Détails de la facture** » désignent les informations requises en vue du calcul et de l'établissement précis des factures par Kinga.Shop.

La « **Documentation requise** » désigne toute la documentation que MFI demande au Partenaire et notamment la licence commerciale, ses identifiants, ses identifiants fiscaux, les informations sur son régime de TVA, sa licence de boisson, ses informations bancaires et tous les Détails des factures.

Les « **Données à caractère personnel** » désignent des informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable (la « personne concernée ») ; une personne physique identifiable est une personne qui peut être directement ou indirectement identifiée, notamment par référence à un identifiant, tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou un ou plusieurs facteurs propres à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

Les « **Données de Kinga.Shop** » désignent toutes les données liées à l'accès et à l'utilisation des Services de Kinga.Shop et des Outils de Kinga.Shop, incluant notamment toutes les Données à caractère personnel concernant le Partenaire et les Clients.

Les « **Données globales** » désignent des données agrégées et anonymes, relatives aux transactions réalisées par le Partenaire en lien avec les Services de Kinga.Shop.

Les « **Données du Restaurant virtuel** » désignent des informations parfois fournies par Kinga.Shop, relatives à la demande en matière de cuisine, aux préférences des Clients et aux études de cas du restaurant, visant à donner des informations sur les choix de menus du Restaurant virtuel du Partenaire.

La « **Durée** » désigne la Période initiale et toutes les Périodes de renouvellement.

Les « **Encaissements d'une Commande Agrégateur Payée en Espèce** » désignent les sommes devant être recouvrées par le Partenaire de livraison de l'Agrégateur dans le cadre d'une Commande Agrégateur Payée en Espèce.

Les « **Encaissements d'une Commande Marketplace Payée en Espèce** » désignent les sommes devant être recouvrées par le Partenaire de livraison de la Marketplace dans le cadre d'une Commande Marketplace Payée en Espèce.

Une « **Filiale** » désigne une société qui détient ou contrôle, est détenue, contrôlée ou est placée sous le même contrôle ou la même propriété qu'une partie, étant entendu que le terme « contrôle » implique la possession directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou d'assurer la direction de la gestion et des politiques d'une société, par voie de propriété des titres de vote, par contrat ou autre.

Les « **Frais** » désignent l'ensemble des frais que MFI Madagascar facture au Partenaire incluant les Frais de Service, les Frais d'activation et les Indemnités.



Les « **Frais de service** » désignent des Frais que le Partenaire paie à MFI en contrepartie de l'utilisation des Services de Kinga.Shop. Les Frais de service du Partenaire pour chaque Méthode spécifique sont spécifiquement établis sur le Bon de commande.

Les « **Informations confidentielles** » désignent des informations confidentielles, exclusives ou d'autres informations non-publiques divulguées par ou au nom d'une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre partie (la « Partie bénéficiaire »), qu'elles soient divulguées à l'oral, par écrit ou par observation d'éléments tangibles. Les Informations confidentielles incluent notamment les données ou informations ayant trait à des transactions, à l'exploitation, à l'exécution ou à d'autres sujets (et notamment les Données de Kinga.Shop, les données des Clients, des informations sur le conditionnement, sur le volume de transactions, sur les plans marketing et d'affaires, sur l'activité, ainsi que des informations de nature financière, technique et opérationnelle) et/ou qui sont relatives à la vente des Produits et/ou des Services du Partenaire à des Clients au moyen de l'Application Kinga.Shop ainsi que les termes et conditions de ce Contrat. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui : (i) étaient préalablement connues de la Partie bénéficiaire sans qu'elle soit soumise à une obligation de confidentialité ; (ii) ont été acquises par la Partie bénéficiaire sans qu'elle soit soumise à une obligation de confidentialité avec une tierce partie elle-même autorisée à les divulguer ; ou (iii) sont ou deviennent connues du public sans manquement de la part de la Partie bénéficiaire.

Un « **Litige** » désigne un différend, une action, une réclamation, un litige ou un motif d'action entre les parties, dû ou lié au Contrat, à ses termes, conditions ou dispositions, incluant notamment des litiges ayant trait à l'existence, à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à l'application et à la résiliation du Contrat.

Les « **Lois applicables** » désignent l'ensemble des lois, règlements, réglementations et codes applicables alors en vigueur (ce qui inclut notamment toutes les lois applicables sur la protection des données et le respect de la vie privée).

Les « **Marques** » désignent les marques de commerce, les marques de service, les appellations commerciales, les droits d'auteur, logos, slogans et autres symboles et indices permettant d'identifier la partie concernée ou ses Filiales.

La « **Méthode** » désigne une méthode de remise des Produits et/ou des Services commandés par un Client au moyen de l'Application Kinga.Shop, par le Partenaire au Client.

La « **Méthode de la Marketplace** » désigne une Méthode selon laquelle Kinga.Shop demande à un Partenaire de livraison de la Marketplace de collecter un Produit et/ou un Service de la Marketplace et de le livrer au Client. Les Partenaires de livraison de la Marketplace fourniront pour le compte de Kinga.Shop les services de livraison demandés par le Client. Le Partenaire n'a aucun lien contractuel avec les Partenaires de Livraison de la Marketplace en vertu de ce Contrat.

La « **Méthode de l'Agrégateur** » désigne une Méthode permettant au Partenaire de faire appel aux Partenaires de livraisons de l'Agrégateur pour livrer des Produits et/ou des Services commandés par des Clients.

La « **Méthode sans livraison** » désigne une Méthode dans le cadre de laquelle le Partenaire permet aux Clients de venir récupérer des Produits et/ou des Services commandés à un lieu indiqué, sans faire appel à un Partenaire de livraison.



Un « **Moyen de transport** » désigne l’outil du Partenaire de livraison pour exécuter un service de livraison de Produits et/ou des Services aux Clients au nom et pour le compte du Partenaire.

Une « **Offre** » désigne une offre promotionnelle à court terme qui est proposée et honorée par le Partenaire et qui est destinée à stimuler la demande des Clients sur l’Application Kinga.Shop (des réductions, par exemple).

Les « **Outils de l’Offre** » désignent les outils exclusifs et automatisés que MFI fournit au Partenaire afin de lui permettre de créer et de proposer des Offres aux Clients.

Les « **Outils de Kinga.Shop** » désignent un site Web, une application et/ou d’autres interfaces technologiques, libres de redevance, que MFI et/ou ses Filiales mette(nt) à la disposition du Partenaire, dans le cadre des Services de Kinga.Shop.

Le « **Partenaire** » désigne la partie cocontractante de ce Contrat avec MFI.

Le « **Partenaire de livraison** » désigne un Partenaire de livraison de la Marketplace ou un Partenaire de livraison de l’Agrégateur. Toute référence aux « Partenaire de livraison » doit être entendue comme incluant le Partenaire de livraison de la Marketplace et le Partenaire de livraison de l’Agrégateur.

Le « **Partenaire de livraison de la Marketplace** » désigne une société ou un entrepreneur indépendant qui fournit des services de livraison à la demande, pour le compte de Kinga.Shop utilisant l’Application Kinga.Shop. Les Partenaires de livraison de la Marketplace ne sont pas des employés ou salariés de MFI ou de l’une de ses Filiales.

Le « **Partenaire de livraison de l’Agrégateur** » désigne un employé, entrepreneur, salarié ou agent du Partenaire qui fournit des services de livraison, au nom et pour le compte d’un Partenaire, sans aucun lien avec MFI.

La « **Partie indemnisante** » désigne la partie qui verse l’indemnisation à la Partie indemnisée.

La « **Partie indemnisée** » désigne la partie qui perçoit une indemnisation de la part de la Partie indemnisante.

Le « **Paiement d’un Produit et/ou d’un Service de l’Agrégateur** » désigne le Prix au détail du (ou des) Produit(s) et/ou du (ou des) Service(s) de l’Agrégateur vendu(s) par le Partenaire au moyen de l’Application Kinga.Shop (et incluant la TVA et toute autre taxe sur les ventes).

Le « **Paiement d’un Produit et/ou d’un Service de la Marketplace** » désigne le Prix au détail du (ou des) Produit (s) et/ou du (ou des) Service(s) de la Marketplace vendu (s) par le Partenaire au moyen de l’Application Kinga.Shop (et incluant la TVA et toute autre taxe sur les ventes).

Le « **Paiement d’un Produit et/ou d’un Service sans livraison** » désigne le Prix au détail du (ou des) Produit (s) et/ou du (ou des) Service(s) sans livraison vendu (s) par le Partenaire au moyen de l’Application Kinga.Shop (incluant la TVA et toute autre taxe sur les ventes).

Une « **Période de préavis** » désigne une période de préavis raisonnable définie selon la Loi applicable, à l’issue de laquelle les Conditions complémentaires modifiées prennent effet.

La « **Période de renouvellement** » désigne une période d’un (1) an à l’issue de laquelle le Contrat est automatiquement reconduit.



La « **Période initiale** » désigne une période qui débute à la Date d'effet et qui, à moins d'être préalablement résiliée conformément aux dispositions du Contrat, se poursuit pendant une durée d'un (1) an à compter de la Date d'effet.

Les « **Pertes** » désignent l'ensemble des réclamations, dommages, responsabilités, causes d'action et pertes (incluant les honoraires de justice raisonnables).

Le « **Prix au détail** » désigne le prix indiqué à l'origine déterminé par le Partenaire pour chaque Produit mis en vente au moyen de l'Application Kinga.Shop avant toute réduction ou promotion.

Les « **Prix de la livraison de l'Agrégateur** » désignent les frais de livraison que MFI recouvre au nom et pour le compte du Partenaire auprès de Clients, pour des Produits et/ou des Services remis selon la Méthode de l'Agrégateur.

Un « **Problème lié à la Marque** » désigne un événement qui de l'avis raisonnable de MFI, risque de compromettre la capacité du Partenaire à respecter ou à exécuter le présent Contrat, ou de porter atteinte au goodwill ou à la réputation de Kinga.Shop et/ou MFI ou de ses Filiales, y compris, mais sans s'y limiter, les questions liées à la violation présumée de la Charte de la Communauté ou de toute loi applicable.

Un « **Produit** » désigne des aliments, boissons ou tout autre produit que le Partenaire propose au Client au moyen de l'Application Kinga.Shop.

Un « **Produit de l'Agrégateur** » désigne un Produit et/ou un Service que le Partenaire remet au Client selon la Méthode de l'Agrégateur.

Un « **Produit de la Marketplace** » désigne un Produit et/ou un Service que le Partenaire remet au Client selon la Méthode de la Marketplace.

Un « **Produit de qualité inférieure** » désigne un Produit et/ou un Service qui ne satisfait pas les Critères ou les normes requis par les Lois applicables.

Un « **Produit sans livraison** » désigne un Produit et/ou un Service que le Partenaire remet au Client par la Méthode sans livraison.

Les « **Recettes générées par un Produit et/ou un Service de l'Agrégateur** » désignent la somme (i) du Paiement d'un Produit et/ou d'un Service de l'Agrégateur reçu par le Partenaire (dans des circonstances autres que les Commandes Agrégateur Payées en Espèce) ; (ii) des Prix de la livraison de l'Agrégateur recouverts auprès des Clients au nom et pour le compte du Partenaire (autres que les Prix de la livraison de l'Agrégateur directement recouverts par le Partenaire de livraison de l'Agrégateur au titre de Commandes Payées en Espèce) (iii) des pourboires payés par un Client au titre des services de livraison, le cas échéant, (iv) après déduction (1) des Frais de service de l'Agrégateur et (2) des remboursements que MFI accorde aux Clients au nom et pour le compte du Partenaire.

Les « **Recettes générées par un Produit et/ou un Service de la Marketplace** » désignent le Paiement total d'un Produit et/ou d'un Service de la Marketplace (incluant la TVA et toute autre taxe sur les ventes recouvrée au nom du Partenaire) dû au Partenaire après déduction des Frais de service de la Marketplace et des remboursements accordés aux Clients au nom du Partenaire.



Les « **Recettes générées par les Produits** » désignent le Prix au détail (auquel s'ajoutent la TVA et d'autres frais recouvrés au nom et pour le compte du Partenaire) après déduction des Frais engagés (incluant les Frais de service, de dommages, le cas échéant) et les éventuels remboursements accordés au Client au nom du Partenaire.

Les « **Recouvrements en espèce de la Marketplace** » désignent les fonds devant être recouvrés par le Partenaire de livraison de la Marketplace dans le cadre d'une Commande Payée en Espèce de la Marketplace.

Un « **Repas** » désigne une combinaison d'aliments et/ou de boissons que le Partenaire remet au Client selon l'Application Kinga.Shop. Un « Repas » est un Produit et/ou un Service et les termes et conditions applicables aux Produits s'appliquent également aux Repas. Le Repas inclut les Repas de la Marketplace, les Repas de l'Agrégateur et les Repas sans livraison.

Un « **Repas de la Marketplace** » désigne un ensemble d'aliments et/ou de boissons que le Partenaire remet au Client selon la Méthode de la Marketplace. Le « Repas de la Marketplace » sont un Produit et/ou un Service de la Marketplace.

Un « **Repas de l'Agrégateur** » désigne un ensemble d'aliments et/ou de boissons, que le Partenaire remet au Client, selon la Méthode de l'Agrégateur. Le « Repas de l'Agrégateur » est un Produit et/ou un Service de l'Agrégateur.

Pour une partie, les « **Représentants** » désignent les cadres, directeurs, employés ou agents respectifs de cette partie ou de ses Filiales.

Le « **Restaurant virtuel** » désigne un autre menu que celui proposé depuis les établissements du Partenaire sous une appellation commerciale différente.

Les « **Services de Kinga.Shop** » désignent certains services que MFI et/ou ses Filiales mettent à la disposition du Partenaire afin de favoriser la promotion, la vente et la fourniture de Produits et/ou de Services par le Partenaire en faveur des Clients. Les Services de Kinga.Shop incluent notamment, la création d'opportunités d'affaire, la logistique, la gestion des paiements, le marketing, l'assistance opérationnelle et toute autre assistance.

Les « **Supports Marketing de Kinga.Shop** » désignent des vidéos, images fixes et/ou d'autres supports créés par Kinga.Shop (ou une partie désignée par Kinga.Shop et agissant en son nom) à des fins commerciales et pour d'autres efforts liés à l'Application Kinga.Shop.

Les « **Supports Marketing du Partenaire** » désignent des vidéos, images fixes ou d'autres supports que le Partenaire fournit à Kinga.Shop, destinés à être utilisés dans le cadre de la présentation des Produits et/ou des Services du Partenaire sur l'Application Kinga.Shop.

Les « **Supports d'une Offre** » désignent, dans le cadre d'une Offre, tous les supports appropriés que doit fournir le Partenaire, ce qui inclut l'illustration des Marques du Partenaire.

Le « **Territoire** » désigne Madagascar.

Un « **Trajet groupé** » désigne une situation où un Partenaire de livraison de la Marketplace peut livrer des commandes à plusieurs Clients dans le cadre du même trajet, ce qui inclut (i) plusieurs commandes d'un même Partenaire (ii) ou l'association d'une ou plusieurs commandes d'un



Partenaire avec une ou plusieurs commandes d'autres Partenaires utilisant également l'Application Kinga.Shop.

La « TVA » désigne la TVA et/ou d'autres taxes similaires sur les ventes.

« MFI » désigne une société enregistrée sous le régime des lois des Malagasy (NIF .....STAT .....RCS ) et ayant élu son siège social à Cite SEIMAD, logement 49, Mandrimena Andoharanofotsy, 102 Antananarivo, représentée par .....

## 2 CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

MFI se réserve le droit de modifier les Conditions complémentaires, dans la mesure permise par les Lois applicables sous réserve de respecter la Période de préavis qui commencera à courir à compter de la publication par MFI de ces Conditions complémentaires modifiées sur son site Web ou à compter de leur mise à disposition au Partenaire, par tout moyen. Cette modification fera l'objet d'une notification préalable au Partenaire. Aucune Période de préavis ne sera pas toutefois requise lorsqu'une modification (i) est imposée par la loi, ou (ii) porte sur le développement ou l'introduction de nouveaux services ou de nouvelles fonctionnalités venant compléter les Services existants de Kinga.Shop et/ou les Outils de Kinga.Shop ou (iii) est réellement favorable au Partenaire et ne réduit pas l'étendue de ses droits ni n'augmente ses responsabilités dans le cadre de ce Contrat. L'accès continu ou l'utilisation par le Partenaire des Services de Kinga.Shop et/ou des Outils de Kinga.Shop après l'entrée en vigueur de ces Conditions complémentaires modifiées, traduit l'acceptation du Partenaire d'être lié par lesdites Conditions complémentaires modifiées. Si le Partenaire refuse l'application des Conditions complémentaires modifiées, il peut résilier le présent Contrat conformément à la Clause IV du Bon de commande.

### 2.1 Services de Kinga.Shop

#### Généralités

MFI et/ou ses Filiales mettront les Services de Kinga.Shop à la disposition du Partenaire, lesquels services incluent notamment la création d'opportunités d'affaires, la gestion des paiements, le marketing et toute autre assistance. Les Services de Kinga.Shop sont seulement destinés à être utilisés par les Partenaires, sous réserve des conditions de ce Contrat.

#### 2.1.1 Nomination d'un agent d'encaissement limité

- i. Par les présentes, le Partenaire nomme MFI, agent d'encaissement limité aux paiements destinés aux Partenaires portant sur : (A) l'acceptation du paiement du Prix au détail des Produits et/ou des Services (auquel s'ajoutent la TVA applicable et d'autres frais encaissés au nom et pour le compte du Partenaire) vendus par le Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop selon les modalités de traitement du paiement offertes par les Outils de Kinga.Shop et (B) le paiement au Partenaire des Recettes générées par les Produits et/ou les Services.
- ii. Le Partenaire admet que le paiement recouvré par Kinga.Shop au nom et pour le compte du Partenaire, sera considéré comme un paiement directement effectué au Partenaire lui-même.



iii. Le Partenaire autorise également MFI à encaisser au nom et pour le compte du Partenaire les pourboires (le cas échéant) que les Clients accorderaient de leur propre gré aux Partenaires de livraison de l'Agrégateur agissant au nom et pour le compte du Partenaire sur l'Application Kinga.Shop. Concernant les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur, MFI doit verser l'intégralité des pourboires au Partenaire. Il incombe alors au Partenaire de veiller à correctement reverser les pourboires reçus aux Partenaires de livraisons de l'Agrégateur.

iv. Dans la mesure du raisonnable, MFI se réserve le droit de réduire le montant des Recettes générées par les Produits recouvrées par Kinga.Shop au nom et pour le compte du Partenaire, notamment lorsque le Partenaire n'a pas honoré une commande de Produits ou de Services. Le Partenaire peut contester cette décision au moyen des Outils de Kinga.Shop dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter du moment où le Partenaire a connaissance de cette décision. MFI se réserve le droit, ce que le Partenaire reconnaît, de réduire le montant des Recettes générées par les Produits par Kinga.Shop au nom et pour le compte du Partenaire, en débitant la méthode de paiement choisie par le Partenaire ou en demandant le remboursement correspondant au Partenaire.

v. Dans des circonstances exceptionnelles (raisonnablement déterminées par Kinga.Shop), MFI se réserve le droit d'annuler ou de retenir temporairement ou définitivement un paiement dû au Partenaire. Les circonstances exceptionnelles susmentionnées incluent notamment un risque légal ou réglementaire ou une éventuelle infraction aux Lois applicables relative au paiement du Partenaire et le défaut du Partenaire de fournir la Documentation requise par la clause 1(j) de ces Conditions générales complémentaires. Cette rétention sera formellement notifiée au Partenaire qui bénéficiera d'un délai raisonnable pour répondre aux griefs qui lui sont reprochés.

vi. MFI peut parfois demander des informations au Partenaire afin de confirmer son identité, dans la mesure où des obligations de conformité l'exigent, avant de transférer des paiements au Partenaire. MFI peut refuser de traiter des paiements dus au Partenaire conformément à la clause 1(b) de ces Conditions générales complémentaires, s'il existe un risque légal ou réglementaire ou une éventuelle infraction des lois ou réglementations associées à ce transfert en faveur du Partenaire.

### **2.1.2 Paiement en espèce**

MFI peut autoriser une Commande Payée en Espèce.

### **2.1.3 Bons d'achat Kinga.Shop**

MFI peut permettre aux Clients de payer un article fourni par le Partenaire et tout ou partie des frais et charges associés résultant de cette transaction avec un bon d'achat (une "Commande Payée en Bons d'Achat Kinga.Shop"). Ce bon peut être fourni par Kinga.Shop et le Partenaire s'engage à accepter un ou plusieurs Bons d'Achat Kinga.Shop pour le paiement ou partie du paiement d'un Produit et/ou un Service donné (et/ou, le cas échéant, du service de livraison). Kinga.Shop n'agira pas en tant qu'agent de recouvrement de paiement limité pour les Commandes Payée en Bons d'Achat Kinga.Shop et le Partenaire recevra le règlement direct des Recettes générées par les Produits et/ou les Services de la part de Kinga.Shop.

### **2.1.4 Outils de Kinga.Shop**



MFI peut proposer certains de ses Outils au Partenaire, lequel pourra ainsi y accéder et les utiliser dans le seul cadre de son utilisation des Services de Kinga.Shop. Les Outils de Kinga.Shop, incluant tous les droits de propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété de Kinga.Shop, de ses Filiales et de leurs concédants de licence respectifs. Ni ce Contrat ni l'utilisation des Outils et des Données de Kinga.Shop par le Partenaire ne confère des droits au Partenaire, sur les Outils ou Données de Kinga.Shop, si ce n'est dans le cadre de la licence limitée accordée ci-dessus. Le Partenaire conserve l'accès aux outils Kinga.Shop pendant toute la Durée du Contrat. En cas de violation du présent Contrat ou de toute autre condition convenue entre MFI et le Partenaire, MFI se réserve le droit de révoquer l'accès aux Outils Kinga.Shop sans notification préalable, et sans avoir à fournir de données au Partenaire après cette révocation.

#### **2.1.5 Application Kinga.Shop**

Le Partenaire reconnaît et accepte que lorsqu'il a accepté une commande de Produits ou de Services, l'Application Kinga.Shop peut donner certaines informations concernant le Partenaire au Client, lesquelles informations incluent le nom et le numéro de téléphone du Partenaire. Entre le Partenaire et MFI, MFI conserve le contrôle unique et absolu sur l'Application Kinga.Shop (et sur tous les éléments de l'expérience utilisateur et de l'interface utilisateur, relatifs à l'Application Kinga.Shop), ce qui inclut notamment :

- i. la personnalisation de l'Application Kinga.Shop pour les Clients ;
- ii. la hiérarchisation et l'affichage d'options mises à la disposition des Clients ;
- iii. la fonction de recherche et les résultats fournis aux Clients ; et
- iv. l'ajout, le retrait ou la modification des fonctions ou fonctionnalités proposées sur l'Application Kinga.Shop, destiné à optimiser la fiabilité ou l'efficacité sur l'Application Kinga.Shop.

#### **2.1.6 Aucune garantie de service**

MFI ne garantit pas la disponibilité ou le temps d'utilisation des Outils de Kinga.Shop ou de l'Application Kinga.Shop. Le Partenaire reconnaît et accepte que les Outils de Kinga.Shop et l'Application Kinga.Shop peuvent parfois être indisponibles pour quelques raisons que ce soit (dont une maintenance programmée ou une défaillance du réseau). Par ailleurs, les Outils de Kinga.Shop et l'Application Kinga.Shop peuvent être soumis à des restrictions, retards et autres problèmes inhérents à l'utilisation d'Internet et des communications électroniques ; MFI décline toute responsabilité en cas de retards, défauts de livraison ou autres préjudices, responsabilités ou pertes, résultant de ces problèmes.

#### **2.1.7 Exclusion de garanties**

Cette clause s'applique seulement dans les limites permises par les Lois applicables et ne déroge pas (et n'est pas destinée à déroger) aux droits dont bénéficie le Partenaire en vertu des Lois applicables. MFI fournit les Outils de Kinga.Shop et l'Application Kinga.Shop, que le Partenaire accepte, « en l'état » et « en fonction de leur disponibilité ». MFI déclare ni ne garantit que son accès aux Outils de Kinga.Shop ou à l'Application Kinga.Shop ou leur utilisation : (i) sera ininterrompu et ne comportera aucun défaut ; ou (ii) sera à l'origine de commandes de Produits (et de services de livraison, le cas échéant). MFI ne fait aucun engagement ni n'accorde aucune garantie de quelque nature que ce soit quant aux actions ou inactions des Clients qui peuvent commander ou recevoir des Produits et/ou



des Services (et des services de livraison, le cas échéant) et MFI ne filtrent ni n'évaluent les Clients. En utilisant les Outils de Kinga.Shop, le Partenaire reconnaît et accepte que lui-même ou un Partenaire de livraison peut être confronté à un tiers qui peut lui porter préjudice ou faire courir des risques à lui-même, au Partenaire de livraison ou à un tiers. Il est recommandé au Partenaire et aux Partenaire de livraisons de prendre des précautions raisonnables en matière d'interactions avec des tiers avec qui ils sont mis en relation au moyen des Services de Kinga.Shop et des Outils de Kinga.Shop. MFI ne déclare pas ni ne garantit la sécurité des Produits et/ou des Services. En dépit de la nomination de Kinga.Shop en qualité d'agent d'encaissement limité du paiement du Partenaire habilité à accepter le paiement des Clients au nom et pour le compte du Partenaire, MFI décline expressément toute responsabilité quant aux actes ou omissions du Partenaire, des Partenaires de livraisons, des Clients ou d'une tierce partie.

### **2.1.8 Réclamations**

Dans le cadre de la prestation des Services de Kinga.Shop au Partenaire, MFI peut, au nom et pour le compte du Partenaire, répondre à des réclamations déposées par des Clients concernant des Produits et/ou des Services et/ou services de livraison vendus par le Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop.

Suspension des Services de Kinga.Shop. MFI se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement, tout ou partie de l'accès du Partenaire aux Services de Kinga.Shop et aux Outils de Kinga.Shop, si :

- i. le Partenaire ne fournit pas la Documentation requise dans les délais impartis ;
- ii. le compte du Partenaire est déficitaire ;
- iii. un Problème lié à la Marque se produit conformément à la clause V du Bon de commande ;  
ou
- iv. le Partenaire ne respecte pas les dispositions de ce Contrat ou MFI estime raisonnablement que c'est le cas.

Toute suspension sera formellement notifiée au Partenaire qui bénéficiera d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour répondre aux griefs qui lui sont reprochés. En cas d'absence de réponse ou en cas de réponse insatisfaisante, MFI pourra suspendre définitivement tout ou partie de l'accès dudit Partenaire aux Services de Kinga.Shop et aux Outils de Kinga.Shop.

## **2.2 Obligations du Partenaire**

### **2.2.1 Disponibilité des Produits et/ou des Services**

Le Partenaire proposera les Produits et/ou les Services à la vente au moyen de l'Application Kinga.Shop pendant ses heures normales d'ouverture de son établissement.

- i. Le Partenaire préparera, manipulera et stockera les Produits conformément aux Lois applicables, lesquelles incluent notamment, toutes les lois, règles et réglementations régissant les contrôles de temps et de température, requis pour l'hygiène et la sécurité alimentaire.
- ii. Le Partenaire déterminera des Critères applicables aux Produits et/ou aux Services et veillera à ce que les Produits et/ou les Services satisfassent les Critères applicables, annoncés aux Clients sur



l'Application Kinga.Shop. MFI se réserve le droit de retirer de l'Application Kinga.Shop, des Produits et/ou des Services mis en vente par le Partenaire, s'il les juge impropres à être vendus sur l'Application Kinga.Shop. Tout retrait sera formellement notifié au Partenaire qui bénéficiera d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour répondre aux griefs qui lui sont reprochés. En cas d'absence de réponse ou en cas de réponse insatisfaisante, MFI procédera au retrait des Produits et/ou des Services concernés de l'Application Kinga.Shop de manière définitive.

## **2.2.2 Inventaire des Produits et/ou des Services et Responsabilité**

### **2.2.2.1 Responsabilité en cas de Perte du Produit par Méthode**

- i. Pour les articles transférés via la Méthode de la Marketplace, en ce qui concerne les Produits eux-mêmes, le Partenaire est responsable de sa conformité à toutes les lois et règlements en matière de santé et de sécurité applicables à la préparation et à l'emballage des Produits de la Marketplace. Les Produits de qualité inférieure sont de la responsabilité du Partenaire. En ce qui concerne la livraison, le Partenaire demeure responsable de tous les Produits jusqu'au moment où les Produits sont remis à un Partenaire de livraison de la Marketplace, mais le Partenaire n'est pas responsable de la livraison elle-même.
- ii. Pour les Produits transférés par la Méthode de l'Agrégateur, le Partenaire demeure responsable du respect de toutes les lois et de tous les règlements en matière de santé et de sécurité applicables à tous les Produits, jusqu'au moment de la remise des Produits et/ou des Services au Client. Le Partenaire convient qu'aux fins de la livraison de Produits et/ou des Services de l'Agrégateur, les Partenaires de Livraison de l'Agrégateur doivent exercer leurs activités sous réserve de ses licences, enregistrements, autorisations, privilèges et contrôles en matière de vente au détail et de santé et sécurité du marchand. Le Partenaire reconnaît et accepte que MFI n'acquiert jamais la propriété d'un Produit et/ou un Service de l'Agrégateur, que le Marchand demeure responsable de la livraison des Éléments d'agrégat et que le Partenaire doit conserver la possession, le contrôle et la garde des Produits et/ou des Services de l'Agrégateur en tout temps, conformément aux Lois applicables.
- iii. Pour les articles transférés par la Méthode de sans livraison, le Partenaire demeure responsable du respect de toutes les lois et de tous les règlements en matière de santé et de sécurité applicables à tous les Produits et/ou des Services sans livraison, jusqu'au moment de la remise des Produits et/ou des Services sans livraison au Client.
- iv. Le Partenaire est redevable des coûts liés au remboursement effectué en faveur de Clients, si ceux-ci demandent un remboursement au titre de Produits et/ou de Services de qualité inférieure ou de Produits et/ou de Services insatisfaisants pour d'autres raisons (ce qui inclut notamment, les coûts associés à la récupération de ce(s) Produit(s) de qualité inférieure ou insatisfaisant(s) pour d'autres raisons, le cas échéant). En outre, si un article de qualité inférieure est livré à un client via la méthode du marché, MFI peut facturer des Frais supplémentaires pour compenser le coût de Livraison des Produits de qualité inférieure. MFI peut déduire les remboursements (incluant les Frais de Livraison des Produits de qualité inférieure) des Recettes générées par les Produits transmises au Partenaire dans le cadre de ce Contrat, conformément à la politique de remboursement appliquée par Kinga.Shop accessible à cette adresse <http://kinga.shop/legal/politiquederemboursement> (ou communiquée de toute autre manière au Partenaire), susceptible d'être mise à jour de temps en temps, sous réserve que le Partenaire ait été notifié de cette politique de remboursement.



### **2.2.3 Documentation**

Le Partenaire fournira toute la Documentation requise. Le Partenaire s'engage vis-à-vis de Kinga.Shop à lui fournir des informations précises sur son compte bancaire et de les tenir à jour.

### **2.2.4 Restrictions**

Le Partenaire s'abstiendra et veillera à ce que des tiers s'abstiennent : (i) d'utiliser les Services de Kinga.Shop, les Outils de Kinga.Shop, toute autre donnée ou information liée aux transactions, à l'exploitation ou à l'exécution ou d'autres données ou informations liées à la vente des Produits et/ou des Services (et le cas échéant, à leur livraison) aux Clients, au moyen de l'Application Kinga.Shop, afin de faire concurrence à Kinga.Shop ou aux Services de Kinga.Shop ; (ii) de faire de l'ingénierie inverse ou de tenter de découvrir un code source, des idées ou algorithmes sous-jacents, utilisés pour fournir les Services de Kinga.Shop ou les Outils de Kinga.Shop (si ce n'est dans la mesure où les Lois applicables interdisent que des restrictions soient imposées à l'ingénierie inverse) ; ou (iii) de fournir, louer, prêter, divulguer, utiliser de toute autre manière ou permettre l'utilisation par des tiers, dans chaque cas, au profit d'une tierce partie, des Services de Kinga.Shop ou des Outils de Kinga.Shop (à moins que MFI n'ait donné son autorisation).

### **2.2.5 Alcool**

Dans la mesure autorisée par les Lois applicables, le Partenaire peut utiliser l'Application Kinga.Shop pour proposer la vente d'alcool à un Client, sous réserve des conditions complémentaires au Contrat. Le Partenaire déclare et garantit qu'il dispose et continuera de disposer de toutes les licences requises et/ou des permis et autorisations lui permettant de vendre et le cas échéant, de livrer de l'alcool et s'engage à respecter toutes les Lois applicables à cet égard, ce qui inclut notamment, les restrictions horaires et l'âge légal.

### **2.2.6 Impôts et taxes**

Il incombe au Partenaire de veiller à l'adéquation et à la précision de ses propres déclarations fiscales.

### **2.2.7 Notation**

Le Partenaire reconnaît et accepte qu'après réception du (ou des) Produit(s), un Client peut être invité par l'Application Kinga.Shop à poster des Commentaires des Clients. MFI se réserve le droit d'utiliser, de partager et d'afficher les Commentaires des Clients, de quelque manière que ce soit dans le cadre de son activité, sans avoir à verser aucune rétribution au Partenaire ni à obtenir son approbation. MFI se réserve le droit de modifier ou de supprimer des commentaires incluant des obscénités ou tout autre contenu contestable, le nom d'une personne ou toute autre Donnée à caractère personnel enfreignant les lois et réglementations sur la protection de la vie privée, d'autres Lois applicables ou les politiques de contenu de Kinga.Shop.

### **2.2.8 Compte-rendu**

MFI communiquera au Partenaire, des informations sur le nombre de Produits et/ou de Services que le Partenaire a vendus à ses Clients. MFI renseignera également le Partenaire sur les remboursements que MFI a accordés à ses Clients en son nom et pour son compte, et précisera la date de la transaction, le(s) Produit(s) et/ou le(s) Service(s) remboursé(s), la raison du



remboursement et toute autre information que MFI est en droit de fournir en vertu des lois et réglementations applicables au respect de la vie privée.

### **2.3 Frais, Prix des Produits et/ou des Services au détail et Taxes**

En contrepartie de l'utilisation des Services de Kinga.Shop, MFI facturera au Partenaire, des Frais de service selon la Méthode choisie tel que précisément indiqué sur le Bon de commande (Les Frais de service font partis, avec les Frais d'activation, les Indemnités et d'autres frais applicables que MFI Madagascar facture au Partenaire, des « Frais »).

- i. Modalités de paiement. Tous les Frais dus dans le cadre de ce Contrat seront payés en Ariary. MFI se réserve le droit de compenser des Frais, toute somme recouvrée au nom et pour le compte du Partenaire, auprès d'un Client, dans les conditions décrites dans le Contrat.
- ii. Frais et débours. Sauf disposition expressément prévue dans ce Contrat, chaque Partie sera redevable des frais qu'elle a engagés dans le cadre de ce Contrat.

#### **2.3.1 Impôts sur les Frais**

- i. Tous les Frais payables dans le cadre de ce Contrat sont entendus hors TVA.
- ii. Si des Frais sont soumis à la TVA, le Partenaire doit verser à MFI une somme égale au montant de la TVA, en sus et parallèlement au paiement des Frais.
- iii. Les Frais doivent être réglés libres de toute déduction appliquée au titre d'un prélèvement d'impôt (le cas échéant). Si le Partenaire doit appliquer cette déduction ou retenir cet impôt, la somme qu'il doit payer doit alors être majorée dans la mesure nécessaire pour garantir la perception par Kinga.Shop, d'une somme nette de toute retenue ou déduction, égale à la somme qu'il aurait reçue en l'absence de ce genre de déduction ou de retenue.

#### **2.3.2 Prix des Produits et/ou des Services au détail et Taxes**

- i. Le Partenaire est le « détaillant » ou le « vendeur » de tous les Produits et/ou les Services (et de leurs services de livraison en cas d'utilisation de la Méthode de l'Agrégateur). Il incombe au Partenaire de déterminer et de fixer le Prix au détail. Le Prix au détail de chaque Produit inclura la TVA, mais le Partenaire assume l'entière responsabilité de déterminer et de fixer la TVA applicable et d'identifier au préalable le montant de la TVA et d'en informer MFI afin que MFI facture correctement aux Clients, au nom et pour le compte du Partenaire, les Produits et/ou les Services proposés sur l'Application Kinga.Shop. Dans la mesure où le Partenaire ne détermine pas le taux applicable de la TVA, il autorise expressément MFI à le fixer en son nom et pour son compte, auquel cas, il reconnaît et accepte que MFI n'assumera aucune responsabilité quant à la précision de cette détermination. Le Partenaire autorise expressément MFI à recouvrer cette TVA en son nom, pour son compte et selon ses consignes.
- ii. Il incombe au seul Partenaire de reverser toute la TVA applicable et toutes les taxes applicables sur les transactions, imposés dans le cadre de la vente des Produits et/ou des Services.

### **2.4 Factures**

Le Partenaire donne mandat à Kinga.Shop, en vertu duquel, pour chaque commande passée au moyen de l'Application Kinga.Shop, MFI peut établir, au nom et pour le compte du Partenaire, une facture et/ou un reçu concernant des Produits et/ou des Services et (en cas d'utilisation de la



Méthode de l'Agrégateur) des services de livraison fournis aux Clients, sous réserve que le Partenaire y ait indiqué les Détails de la facture. Le Partenaire peut contester les factures et/ou reçus que MFI a établis en son nom et pour son compte pendant une période maximale de trois (3) jours à compter de la date d'émission de la facture et/ou du reçu. Passé ce délai, le Partenaire est réputé avoir validé cette facture et/ou ce reçu. Il est entendu que le Partenaire effectuera le stockage et l'archivage des factures et/ou reçus conformément aux Lois Applicables.

## **2.5 Limites et restrictions de la Méthode.**

### **2.5.1 Paramètres de la Méthode**

Si le Partenaire a opté pour la Méthode de l'Agrégateur et la Méthode de la Marketplace, il peut choisir la Méthode de l'Agrégateur et/ou la Méthode de la Marketplace pour la livraison des futures commandes de Produits à ses Clients. Le Partenaire peut appliquer ses sélections à certaines ou à l'ensemble de ses futures commandes. Le Partenaire peut à tout moment changer d'avis et sélectionner une autre Méthode. Par contre, la Méthode choisie pour une commande ne peut plus être modifiée lorsque la commande a été passée. Toutes les commandes en cours, lors du changement de Méthode appliqué par le Partenaire, doivent être réalisées selon la Méthode sélectionnée lorsque la commande a été passée. La Méthode correspondant à chaque commande figurera sur le tableau de bord des commandes du Partenaire accessible au moyen des Outils de Kinga.Shop. MFI peut, à sa discrétion, modifier les paramètres de livraison au nom et pour le compte du Partenaire.

### **2.5.2 Modification du périmètre de livraison**

MFI, à sa discrétion, se réserve le droit de modifier le périmètre de livraison du Partenaire pour des raisons incluant notamment d'éviter ou de limiter les commandes non honorées.

Restrictions temporaires d'utilisation

MFI, à sa discrétion, se réserve le droit de restreindre ou de limiter l'accès du Partenaire à l'Application Kinga.Shop pendant un certain temps et pour certaines raisons incluant notamment d'éviter ou de limiter les commandes non honorées. Toute restriction ou limitation sera formellement notifiée au Partenaire qui bénéficiera d'un délai raisonnable pour répondre aux griefs qui lui sont reprochés.

### **2.5.3 Interdictions**

Les articles suivants ne peuvent pas être proposés sur l'Application Kinga.Shop : les personnes ou animaux de toute taille, les produits illégaux, fragiles, dangereux (tels que des armes, explosifs, produits inflammables, etc.), les marchandises volées ou d'autres articles dont pour lesquels le Partenaire ne serait pas autorisé à mettre à disposition. MFI se réserve le droit d'interdire le transfert d'Articles supplémentaires à sa seule discrétion.

## **2.6 Marques**

Sous réserve du présent Contrat, chaque partie octroie par le présent, à l'autre partie (et dans le cas de Kinga.Shop) une licence limitée, non-exclusive et non-transférable pendant la Durée du présent, lui permettant d'utiliser les Marques respectives de cette partie, en exemption de redevances, aux fins d'exécuter les activités prévues au Contrat. Cette licence inclut le droit de reproduire, d'adapter et de représenter (dans le cadre de tout ou partie des activités prévues au Contrat) les Marques dans

le monde entier, par tous les moyens et supports, sans aucune restriction d'aucune sorte quant aux méthodes d'exploitation, au nombre d'impressions, à la diffusion ou à l'utilisation. Toute utilisation des Marques d'une partie (détenue ou accordée sous licence, selon les cas) par l'autre partie se fera de la manière et au format indiqués ou approuvés par la partie titulaire de la Marque (ou licenciée, selon les cas). Sauf dispositions contraires du présent Contrat, aucune partie n'utilisera les Marques de l'autre partie, sans son consentement préalable, exprès et écrit. Toute utilisation ou présentation des Marques du Partenaire par Kinga.Shop, en vue de proposer les Produits et/ou les Services au moyen de l'Application Kinga.Shop dans l'exercice normal de ses activités, ne nécessitera pas ce consentement préalable, exprès et écrit. Toute l'image de marque associée à l'utilisation des Marques d'une partie, par l'autre partie, s'appliquera au bénéfice de la partie titulaire des Marques (ou licenciée, selon les cas). Sauf disposition expressément prévue dans le présent Contrat, aucune partie ne sera réputée avoir accordé à l'autre partie de licence ou autres droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété. Tous les droits qui ne sont pas accordés sont expressément réservés. Le Partenaire accepte de ne pas enregistrer, utiliser ni revendiquer la propriété de l'une des Marques de Kinga.Shop, seules ou en association avec d'autres lettres, signes de ponctuation, mots, symboles et/ou dessins ni une marque, un nom ou un titre dont la similitude peut porter à confusion, pour d'autres produits et services et accepte également de veiller à ce que les Partenaires de livraison fassent de même.

## **2.7 Activités marketing et promotionnelles**

### **2.7.1 Marketing**

MFI peut afficher les disponibilités des Produits et/ou des Services du Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop, par le biais de différents moyens promotionnels, incluant notamment les réseaux sociaux, les sites Internet, les publicités, les blogs ou d'autres médias actuellement existant ou qui seraient créés par la suite. MFI (ou une partie désignée par Kinga.Shop et agissant au nom de Kinga.Shop) et peut créer des Supports commerciaux de Kinga.Shop. Le Partenaire reconnaît que les Supports commerciaux de Kinga.Shop (ce qui inclut notamment tous les droits de propriété intellectuelle) sont et demeureront la seule propriété exclusive de Kinga.Shop. Par ailleurs, le Partenaire peut décider de fournir des Supports commerciaux du Partenaire destinés à être utilisés dans le cadre de l'affichage des Produits et/ou des Services du Partenaire, sur l'Application Kinga.Shop ; le Partenaire accorde à Kinga.Shop par les présentes, le droit non-exclusif et exempt de redevance, d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de représenter et d'afficher les Supports commerciaux du Partenaire, en lien avec les Produits et/ou les Services du Partenaire et d'autres activités promotionnelles portant sur les Services de Kinga.Shop, dans le monde entier, pendant la Durée du Contrat, en ayant recours à tous les moyens et supports, sans aucune restriction autre que celles requises par les Lois applicables sur les méthodes d'exploitation, le nombre d'impressions, la diffusion ou l'utilisation.

### **2.7.2 Aucun montant supplémentaire**

Le Partenaire reconnaît et accepte que par voie publicitaire ou marketing, MFI peut chercher à attirer de nouveaux Partenaires sur Kinga.Shop et à augmenter le nombre de personnes recourant déjà aux Services de Kinga.Shop et à l'Application Kinga.Shop. Le Partenaire reconnaît et accepte que cette publicité et ce marketing ne lui donnent pas droit à un complément monétaire s'ajoutant aux montants expressément établis dans ce Contrat.

### **2.7.3 Offres promotionnelles du Partenaire**



MFI peut autoriser le Partenaire à utiliser certains outils automatisés, lui permettant de proposer des Offres promotionnelles aux Clients au moyen de l'Application Kinga.Shop, conformément aux conditions de ce Contrat. Le Partenaire reconnaît être seul responsable du respect et de la détermination des Offres proposés à ses clients, sous réserve des limites techniques et fonctionnelles des outils automatisés.

#### **2.7.4 Offres promotionnelles du Partenaire**

Sous réserve des dispositions du Contrat et d'autres directives ou critères d'éligibilité applicables aux Offres qui peuvent être prévus par Kinga.Shop, MFI autorise expressément le Partenaire à utiliser les Outils de l'Offre. Sauf disposition contraire prévue par Kinga.Shop, le Partenaire sera seul responsable de définir chaque Offre (dans les limites de la fonctionnalité conférée par les Outils de l'Offre), ce qui inclut notamment, les dates de commencement et de fin et le budget de chaque Offre. Chaque Offre devra être préalablement notifiée par écrit à Kinga.Shop. Il incombe au Partenaire de fournir à Kinga.Shop des Supports de l'offre au format et dans les délais indiqués par Kinga.Shop en vue de leur reproduction dans le cadre de la proposition de l'Offre aux Clients.

#### **2.7.5 Amélioration de placements promotionnels**

i. Sous réserve de la fonctionnalité de l'Application Kinga.Shop, MFI peut prévoir un placement promotionnel amélioré ou tout autre traitement visuel des Offres entre les dates de commencement et de fin identifiées par le Partenaire. Le Partenaire reconnaît que la durée du placement promotionnel amélioré d'une Offre (le cas échéant) peut varier sous l'effet d'un certain nombre de facteurs, incluant le budget du Partenaire, les dates de commencement et de fin d'une Offre et d'autres fonctionnalités de l'Application Kinga.Shop.

ii. Responsabilités du Partenaire. Le Partenaire s'engage à respecter et remplir les conditions de l'Offre. Le Partenaire déclare et garantit qu'il exploitera toutes les Offres conformément à toutes les Lois applicables s'appliquant aux Offres. Le Partenaire déclare et garantit qu'il dispose de l'ensemble de l'autorité, des droits, autorisations, accords et permissions nécessaires pour exploiter l'Offre (ce qui inclut notamment, les droits sur les Supports d'une Offre fournis à Kinga.Shop). Le Partenaire n'utilisera pas une Offre pour verser des dons à une œuvre de bienfaisance. Concernant les Offres portant sur une livraison gratuite ou à prix réduit, le Partenaire prendra seulement en charge la réduction du montant que MFI recouvre auprès des Clients, au titre des Prix de la livraison.

#### **2.7.6 Compte-rendu et Coût de l'Offre**

MFI s'efforcera de bonne foi de communiquer au Partenaire les informations utiles concernant les Offres du Partenaire lesquelles peuvent inclure notamment, le Coût de l'Offre et le nombre de Produits et/ou de Services vendus dans le cadre d'une Offre. MFI, peut à sa seule discrétion, mettre en valeur les Offres et/ou les résultats d'une Offre sur ses propres supports commerciaux.

#### **2.7.7 Frais de service**

Pour les Produits et ou les Services pour lesquels une Offre a été appliquée sous forme de réduction du Prix au détail, MFI facturera des Frais de service au Partenaire sur la base du Prix au détail réduit et non pas sur le Prix au détail total. Si l'Offre du Partenaire consiste à appliquer une réduction sur la livraison, les Frais de service seront calculés de la manière décrite dans le Contrat et ne feront l'objet d'aucun changement. Le Partenaire reconnaît être seul redevable du Coût de l'Offre et accepte que



MFI Madagascar puisse déduire le Coût de l'Offre des Recettes générées par les Produits. Si le Partenaire perçoit le paiement d'un Produit et/ou d'un Service, il est redevable des Frais de service et du Coût associé de l'Offre.

### **2.7.8 Modification, suspension, interruption.**

MFI se réserve à tout moment le droit de modifier, suspendre ou interrompre temporairement ou définitivement, tout ou partie des Outils de l'Offre ou la possibilité offerte au Partenaire de proposer des Offres. Le Partenaire reconnaît que ni MFI n'assumera aucune responsabilité à son égard (ou vis-à-vis d'une tierce partie) concernant l'Offre ou les Outils de l'Offre, ce qui inclut toute modification, suspension ou interruption de l'Offre, des Outils de l'Offre ou la possibilité offerte au Partenaire de proposer des Offres.

## **2.8 Classement**

MFI peut utiliser certains paramètres pour déterminer la place qu'occupent les partenaires dans l'Application Kinga.Shop (les "paramètres"). Ces Paramètres sont sélectionnés pour optimiser l'expérience de la marketplace pour tous les utilisateurs de l'application Kinga.Shop, y compris le Partenaire, les Clients et les Partenaires de livraison. Les principaux paramètres utilisés pour le classement comprennent le temps de connexion sur l'Application Kinga.Shop, les préférences des Clients (telles qu'elle résultent, par exemple, des commandes, recherches ou clics précédents), les types de cuisine, les Offres, les facteurs contextuels (par exemple, l'heure de la journée, le jour de la semaine), les expériences relatives aux commandes passées (basées, par exemple, sur les commentaires, l'acceptation des commandes et le temps de préparation), la disponibilité, le prix, la taille du panier, le temps de livraison estimé, la zone de livraison et toute publicité payante que vous placez sur l'application Kinga.Shop. Les Paramètres sont pris en compte chaque fois que les partenaires sont affichés dans l'application Kinga.Shop, y compris en réponse à une requête de recherche d'un Client et dans le flux domestique. Vous pouvez influencer sur la visibilité de votre présence dans l'application Kinga.Shop en proposant des Offres, en plaçant de la publicité payante et en recevant des commentaires positifs de la part des Clients et des Partenaires de livraison. MFI vous avertira quinze (15) jours à l'avance en cas de modifications importantes apportées aux Paramètres.

### **2.8.1 Publicité**

Sauf disposition explicitement prévue dans le Contrat ou autre accord prévu par écrit entre les parties, aucune partie ne peut diffuser un communiqué de presse ou en tout état de cause, faire référence à l'autre partie de quelque manière que ce soit, au sujet de ce Contrat ou d'un autre point relatif à la relation entre les parties, sans le consentement écrit et préalable de cette autre partie.

## **2.9 Restaurants virtuels**

### **2.9.1 Définition**

Un Partenaire qui propose actuellement des Repas au moyen de l'Application Kinga.Shop peut, dans certaines conditions, exploiter un Restaurant virtuel. Tous les Repas du Restaurant virtuel sont vendus par le Partenaire.

### **2.9.2 Responsabilités du Partenaire**

Sans nuire à aucune autre disposition du présent Contrat, un Partenaire qui exploite un Restaurant virtuel doit remplir les conditions suivantes :



- i. Le Partenaire déclare et garantit qu'il préparera et vendra tous les Repas du Restaurant virtuel dans les locaux du restaurant du Partenaire.
- ii. Si ces locaux changent d'adresse, le Partenaire adressera un préavis écrit d'au moins sept (7) jours à MFI.

## **2.10 Magasins virtuels**

### **2.10.1 Définition**

Un Partenaire qui propose actuellement des Produits et/ou des Services au moyen de l'Application Kinga.Shop peut, dans certaines conditions, exploiter un Magasin virtuel. Tous les Produits et/ou les Services virtuel sont vendus par le Partenaire.

### **2.10.2 Responsabilités du Partenaire**

Sans nuire à aucune autre disposition du présent Contrat, un Partenaire qui exploite un Magasin virtuel doit remplir les conditions suivantes :

- i. Si ces locaux changent d'adresse, le Partenaire adressera un préavis écrit d'au moins sept (7) jours à MFI.

## **2.11 Nom Commercial**

Si le Partenaire choisit le nom commercial d'un Restaurant ou d'un Magasin virtuel, le Partenaire garantit que le nom commercial du Restaurant ou du Magasin virtuel correspond à la Marque du Partenaire et est soumise à la clause d'indemnisation du Contrat. Le Partenaire déclare et garantit ce qui suit : (A) le nom commercial du Restaurant ou du Magasin virtuel ne contrefait, ne détourne ni n'enfreint les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété d'un tiers et (B) il est en droit d'afficher le nom commercial du Restaurant ou du Magasin virtuel sur l'Application Kinga.Shop. Le Partenaire reconnaît que MFI peut retirer le Restaurant ou le Magasin virtuel de l'Application Kinga.Shop si MFI croit raisonnablement qu'il contrefait, détourne ou enfreint des droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété. Tout retrait sera formellement notifié au Vendeur qui pourra répondre aux griefs qui lui sont reprochés dans un délai raisonnable.

MFI peut communiquer au Partenaire des Données sur le Restaurant ou le Magasin virtuel. Le Partenaire admet que les Données sur le Restaurant ou le Magasin virtuel que lui communiquent MFI, constituent des Informations confidentielles.

## **2.12 Informations confidentielles ; Données à caractère personnel ; Commentaires**

### **2.12.1 Définition**

La Partie bénéficiaire accepte de ne pas divulguer les Informations confidentielles de la Partie divulgateuse, à des tierces parties autres que les Représentants et de ne pas les utiliser d'une manière autre que celle nécessaire pour exécuter le Contrat. Chaque Partie bénéficiaire doit veiller à ce que les Informations confidentielles soient seulement mises à la disposition de ses Représentants qui doivent en prendre connaissance et qui, avant toute divulgation de ces Informations confidentielles, doivent être liées par des obligations écrites de confidentialité s'appliquant aux Informations confidentielles, ne devant pas être moins strictes que celles établies dans le Contrat. La Partie Bénéficiaire veillera à ce que ses Représentants respectent les conditions du Contrat et assumera



l'entière responsabilité de toute violation de ce Contrat par ses Représentants. Chaque Partie bénéficiaire s'abstiendra et veillera à ce que les tiers s'abstiennent également de retirer ou de dégrader des avis sur les droits d'auteur, une marque, un logo, une légende ou d'autres avis de propriété, des originaux ou copies des Informations confidentielles de la Partie divulgateurice. L'interdiction susmentionnée relative à l'utilisation et à la divulgation d'Informations confidentielles ne s'appliquera pas, dans la mesure où :

- i. la Partie divulgateurice a autorisé cette utilisation ou divulgation (et par la présente, le Partenaire autorise MFI à divulguer les conditions du Contrat aux franchisés du Partenaire dans le cadre de l'exécution de contrats faisant référence au Contrat et conclus avec lesdits franchisés) et
- ii. où une Partie bénéficiaire est contrainte par la loi ou une décision judiciaire de divulguer certaines Informations confidentielles de la Partie divulgateurice, à condition que la Partie bénéficiaire fournisse à la Partie divulgateurice une notification écrite préalable relative à cette obligation de divulgation (dans la mesure où la loi le permet) et apporte son assistance raisonnable dans l'obtention d'une ordonnance conservatoire avant ladite divulgation.
- iii. Après expiration ou résiliation du Contrat et à la demande de la Partie divulgateurice, la Partie bénéficiaire remettra à la Partie divulgateurice (ou détruira, selon le choix de la Partie divulgateurice) tous les supports et documents contenant les Informations confidentielles de la Partie divulgateurice, ainsi que toutes les copies qui ont pu en être faites, sous quelque forme que ce soit. Aucune des parties n'effectue de déclaration ou n'accorde de garantie quant à l'exhaustivité et à la précision des Informations confidentielles ; toutes les Informations confidentielles sont communiquées « en l'état », sans garantis quant à leur véracités, exactitude, prévision et pertinence.

#### **2.12.2 Protection de la vie privée**

Les Données à caractère personnel qui sont communiquées par Kinga.Shop au Partenaire dans le cadre du Contrat doivent être utilisées par le Partenaire, en sa qualité de responsable de traitement, aux seules fins de fournir des Produits et/ou des Services aux Clients dans le cadre du Contrat. Le Partenaire accepte d'utiliser les Données à caractère personnel qui lui sont communiquées par Kinga.Shop en application du Contrat, dans le seul cadre de l'utilisation des Outils de Kinga.Shop fournis par Kinga.Shop et de ne pas supprimer ces données personnelles des Outils de Kinga.Shop. Dans le cadre de la Méthode de l'Agrégateur, le Partenaire est également autorisé à copier les Données à caractère personnel communiquées au moyen des Outils de Kinga.Shop et à les partager avec ses Partenaire de livraisons de l'Agrégateur aux seules fins de fournir des Produits et/ou des Services aux Clients dans le cadre du Contrat. Dans tous les cas, le Partenaire sera tenu de respecter les réglementations applicables en matière de protection des données, en sa qualité de responsable du traitement des données, comme le prévoit la clause 5(a) des Conditions particulières complémentaires applicables à la Méthode de l'Agrégateur. Concernant des Données à caractère personnel que MFI communique au Partenaire, les parties acceptent de conclure l'accord applicable à la confidentialité des données (entre responsables du traitement des données) conforme en substance au modèle joint en Addendum A, annexé aux Conditions particulières complémentaires applicables à la Méthode de l'Agrégateur.

#### **2.12.3 Données agrégées**



Le Partenaire reconnaît que MFI peut utiliser des Données agrégées et peut partager les Données agrégées avec un partenaire commercial pour atteindre tout objectif commercial, comme décrit dans le paragraphe (h) ci-dessous. Si le Partenaire permet à une tierce partie de lui fournir des services technologiques dans le cadre des obligations lui incombant au titre du Contrat, MFI peut alors partager les Données agrégées avec cette tierce partie afin de permettre la fourniture de prestation des Services de Kinga.Shop au Partenaire.

#### **2.12.4 Traitement des Données personnelles du Partenaire**

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, MFI procède au traitement de données relatives au Partenaire, parmi lesquelles des Données personnelles, en qualité de responsable de traitement, aux fins de remplir les obligations qui lui incombent à ce titre et ce conformément aux dispositions de la Loi n° 2014 038 sur la Protection des Données à caractère personnel.

#### **2.12.5 Divulgence à une tierce partie**

Le Partenaire reconnaît que MFI peut partager les coordonnées du Partenaire (ce qui inclut son nom, son adresse, son adresse email et son numéro de téléphone) avec des tierces parties nécessaires à l'hébergement du Partenaire sur l'Application Kinga.Shop, ce qui inclut des prestataires de logistique et/ou des prestataires de services de livraison (pour la livraison des Appareils ou de tout autre équipement), ainsi que des fournisseurs de services de photographie (pour des photographies pouvant être fournies par un prestataire tiers au nom de Kinga.Shop), dans le respect des engagements de Kinga.Shop en matière de protection des données tels qu'énoncés dans sa Politique de confidentialité.

#### **2.12.6 Mots de passe**

Il incombe au Partenaire d'assurer l'intégrité des informations portant sur son accès aux Outils de Kinga.Shop et aux Services afférents de Kinga.Shop et à leur utilisation, ce qui inclut des mots de passe, des informations de connexion ou d'autres renseignements essentiels. Le Partenaire déclare et garantit qu'il ne partagera pas ces informations avec des tiers.

#### **2.12.7 Restriction quant à l'Identification des Données**

Sans limiter toute autre stipulation du Contrat, incluant toute stipulation de la présente clause, le Partenaire ne regroupera pas les données recueillies ou acquises dans le cadre du Contrat, ce qui inclut notamment des Données à caractère personnel, avec d'autres données recueillies auprès d'une autre source ; il n'utilisera pas non plus les données recueillies ou acquises dans le cadre de ce Contrat, ce qui inclut notamment des Données à caractère personnel, à des fins de nouvelle identification, de marketing ciblé, d'analyse ou à d'autres fins similaires.

#### **2.12.8 Accès aux Données de MFI**

Les Données de MFI auxquelles le Partenaire a accès en utilisant les Services Kinga.Shop et les Outils de Kinga.Shop comprennent les données d'enregistrement (par exemple, les informations sur les comptes bancaires, les coordonnées, les informations KYC), les données opérationnelles (par exemple, l'historique des commandes, les informations de livraison et d'autres mesures), les données financières (par exemple, les revenus des articles qui vous sont dus, les frais dus à Kinga.Shop, les montants des paiements passés) et les commentaires (des clients et des partenaires de livraison). Après le terme ou la résiliation du Contrat, le Partenaire perdra l'accès aux Données de Kinga.Shop.



MFI a accès aux Données de Kinga.Shop via les Outils de Kinga.Shop et peut les utiliser aux fins décrites dans la Politique de confidentialité de Kinga.Shop et à des fins commerciales, sauf stipulation contraire dans le Contrat. MFI peut partager les données avec des tiers comme décrit dans la Politique de confidentialité (disponible sur [privacy.kinga.shop](https://privacy.kinga.shop)), par exemple avec les fournisseurs de services qui aident MFI à fournir les Services Kinga.Shop, et il n'est pas possible pour le Partenaire de refuser un tel partage. MFI peut également partager des Données agrégées avec des partenaires sélectionnés à des fins commerciales liées à l'application Kinga.Shop ("Partage avec les partenaires"). Il n'est pas possible pour le Partenaire de refuser le Partage avec les partenaires, mais les données du Partenaire ne sont pas identifiables individuellement dans les Données agrégées. Dans le cas où les Données de Kinga.Shop sont également considérées, conformément aux lois applicables, les Données Personnelles du Partenaire, les informations fournies dans, et les droits accordés en vertu de, la Politique de confidentialité de Kinga.Shop remplaceront, en cas de conflit, ce paragraphe.

### **2.13 Commentaires du Partenaire**

Le Partenaire peut sans y être contraint, fournir ou proposer à Kinga.Shop, des Commentaires du Partenaire. Toutefois, dans la mesure où le Partenaire fournit ou propose ces Commentaires du Partenaire à Kinga.Shop, il lui accorde par le Contrat, le droit perpétuel, irrévocable, pour le monde entier, à titre gratuit, et entièrement sous-licenciable, de reproduire, d'adapter, de représenter et d'exploiter ces Commentaires du Partenaire pendant la Durée du Contrat, en utilisant tous les moyens et médias, sans aucune restriction quant aux méthodes d'exploitation, au nombre d'impressions, à la diffusion ou à l'utilisation.

### **2.14 Indemnisation**

#### **2.14.1 Réclamations indemnisées**

La Partie Indemnissante indemniserà, défendra et dégage de toute responsabilité la Partie Indemnisée en cas de Pertes liées à toute réclamation de tiers découlant ou se rapportant à :

la négligence ou la faute délibérée de la Partie Indemnissante, de ses employés ou agents (incluant dans le cas du Partenaire, les Partenaire de livraisons de l'Agrégateur, mais excluant MFI et les Partenaire de livraisons de la Marketplace, dans la mesure où ils sont des agents du Partenaire) dans le cadre de l'exécution du présent Contrat ;

- i. toutes réclamations, qui si elles sont avérées, constitueraient une infraction aux déclarations, garanties ou engagements de la Partie Indemnissante (incluant dans le cas du Partenaire, les Partenaire de livraisons de l'Agrégateur) ; et
- ii. toutes réclamations stipulant que les Marques de la Partie Indemnissante enfreignent les droits de propriété intellectuelle de tiers, pour autant que lesdites Marques ont été utilisées d'une manière approuvée par la Partie Indemnissante.
- iii. Le Partenaire indemniserà, défendra et dégage de toute responsabilité les Parties Indemnisées de Kinga.Shop, en cas de Pertes liées à la réclamation d'une tierce partie portant sur :

(A) la violation réelle ou alléguée par le Partenaire d'une réglementation applicable aux denrées alimentaires ou de tout autre réglementation, règle ou prescriptions sur la santé et la sécurité,



- (B) le manquement du Partenaire à déterminer la TVA applicable et les autres frais facturés ;
- (C) le manquement du Partenaire à appliquer des taux corrects de TVA, incluant les taux ajustés en son nom par Kinga.Shop ;
- (D) la TVA, d'autres frais, pénalités, intérêts et coûts associés aux obligations du Partenaire ;
- (E) la reproduction, le stockage, la conservation, la suppression sur les Outils de Kinga.Shop ou le traitement de Données à caractère personnel par le Partenaire, si ce n'est dans la mesure permise par la clause 11(b) de ces Conditions générales complémentaires ;
- (F) la réclamation d'une tierce partie pour contrefaçon avérée ou alléguée des droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété d'une tierce partie, dans le cadre d'une Offre exploitée par le Partenaire et de l'utilisation des Supports de l'Offre ; et/ou
- (G) la réclamation d'une tierce partie, due ou liée à la fabrication, la production, la distribution, le traitement, la publicité, la conclusion, l'utilisation ou toute autre exploitation d'une Offre exploitée par le Partenaire, que cette réclamation soit ou non déposée pendant la Durée du Contrat, si ce n'est dans le cas des alinéas (A)-(E) ci-dessus, dans la mesure où ce préjudice a été directement causé par la négligence grave ou la faute intentionnelle de Kinga.Shop, de ses employés, agents ou Partenaire de livraisons. Concernant les indemnités décrites aux alinéas (F) et (G) ci-dessus, l'approbation d'une Offre par Kinga.Shop ou l'utilisation des Supports de l'Offre n'affecte en rien ce droit d'indemnisation.

#### **2.14.2 Procédure**

Chaque Partie Indemnisée informera rapidement la Partie Indemnissante de toute réclamation susceptible de faire l'objet d'une indemnisation en vertu du présent Contrat. La Partie Indemnissante assurera la défense de la réclamation par le biais d'un avocat qu'elle aura désigné, raisonnablement acceptable aux yeux de la Partie Indemnisée. La Partie Indemnissante s'abstiendra de régler à l'amiable ou de conclure un compromis concernant toute réclamation ou de consentir à ce qu'un jugement soit inscrit, sans le consentement écrit de la Partie Indemnisée qui ne saurait le refuser au-delà du raisonnable. La Partie Indemnisée coopérera raisonnablement avec la Partie Indemnissante dans le cadre de la défense d'une réclamation et ce, aux frais de la Partie Indemnissante.

#### **2.15 Assurance**

Pendant la Durée du Contrat puis pendant un (1) an, chaque partie doit souscrire une assurance responsabilité civile commerciale et si la loi l'exige, une assurance contre les accidents du travail. Le plafond de la police d'assurance responsabilité civile commerciale est fixé à un million (1 000 000) d'Ariary par sinistre, au titre des blessures corporelles, décès et dommages matériels et à hauteur de deux millions (2 000 000) d'Ariary au total. Toutes les polices doivent être souscrites auprès de compagnies d'assurance réputées et présentant une notation attribuée par l'agence Best, égale ou supérieure à A-. Le Partenaire ne doit pas résilier ni considérablement réduire ladite assurance sans que MFI n'en soit préalablement informé par écrit au moins trente (30) jours à l'avance. À la requête de l'une des parties, l'autre partie fournira la preuve de l'assurance qui est exigée par la présente clause. En aucun cas, les plafonds de garantie d'une police d'assurance ne doivent être considérés comme limitant la responsabilité d'une partie au titre du présent Contrat.

#### **2.16 Audit/enquêtes**



Pendant la Durée et pendant une période de 12 mois après le terme ou la résiliation du Contrat :

- a) sur une base annuelle ; et/ou
- b) en cas de violation soupçonnée ou avérée

(a) de la Charte de la Communauté Kinga.Shop ou de tout autre code de conduite applicable au Partenaire,

(b) du Contrat, ou

(c) de toute obligation du Partenaire en vertu des dispositions, lois, règlements, lignes directrices et codes applicables en matière de travail, de lutte contre l'esclavage ou la corruption par le Partenaire ou tout représentant ;

MFI aura le droit de vérifier (directement ou indirectement) dans les bureaux du Partenaire, ou de demander et recevoir des copies de tout ou partie des registres du Partenaire, y compris, mais sans s'y limiter, les fiches de paie, les sommes versées au titre de cotisations sociales, les déclarations d'impôts, les reçus et les dépenses, aux frais du Partenaire, sous réserve d'un préavis écrit d'au moins vingt-quatre (24) heures. Le Partenaire doit également informer MFI immédiatement par écrit si lui-même ou un représentant fait l'objet d'une enquête par une autorité compétente en rapport avec une telle violation potentielle ou réelle. MFI se réserve le droit d'envoyer des questionnaires au Partenaire pour évaluer le respect de l'accord, auquel le Partenaire s'engage à répondre dans les vingt-quatre (24) heures à compter du moment où le questionnaire est envoyé, ou dans un délai différent si le questionnaire le précise.

## **2.17 Droit applicable**

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois indiquées sur le Bon de commande, sans égard aux règles de conflit de droit qui seraient applicables.

### **2.17.1 Procédure de réclamation interne**

Si le Partenaire rencontre des problèmes en utilisant les services Kinga.Shop et/ou si le Partenaire souhaite formuler des réclamations concernant les services Kinga.Shop ou le Contrat, le Partenaire peut contacter MFI gratuitement via la section "Aide" des outils Kinga.Shop ou en visitant <https://kinga.shop> afin que l'équipe d'assistance de Kinga.Shop puisse assurer le suivi. MFI informera le Partenaire du résultat dans un délai raisonnable.

### **2.17.2 Résolution des Litiges**

En cas de litige découlant de l'accord ou en relation avec celui-ci, les parties conviennent en premier lieu de discuter et d'envisager de soumettre le litige à la médiation.

## **Généralités**

### **2.17.2.1 Renonciation**

Le manquement par l'une des parties à faire appliquer l'une des dispositions du présent, à quelque moment que ce soit et aussi longtemps que ce soit ou le manquement par l'une des parties à exercer une quelconque option visée aux présentes ne saurait constituer une renonciation à ladite

disposition ou à ladite option et sera sans effet sur le droit de la partie concernée à faire appliquer ladite disposition ou à exercer ladite option.

#### **2.17.2.2 Amendement**

Toute modification ou tout amendement du Bon de commande ne sera valable que s'il est apporté par un instrument écrit, signé par les deux parties, étant néanmoins entendu que MFI se réserve le droit de modifier des informations parfois référencées sur des hyperliens provenant de ce Contrat. Toute modification ou tout amendement des Conditions générales complémentaires doit être conforme à la clause II(B) du Bon de commande.

#### **2.17.2.3 Dissociabilité**

Si tout ou partie d'une disposition du présent Contrat est jugée illégale, invalide ou inapplicable, cette disposition ou cette partie de la disposition devra dans la mesure du possible être dissociée de ce Contrat, mais la légalité, la validité et l'applicabilité du reste du Contrat n'en seront pas affectées. Dans ce cas, les parties doivent remplacer tout ou partie de la disposition illégale, invalide ou inapplicable, par tout ou partie d'une disposition légale, valide et applicable, ayant dans la mesure du possible un effet semblable à celui de la disposition (ou d'une partie de la disposition) jugée illégale, invalide ou inapplicable, au regard du contenu et de l'objet de ce Contrat.

#### **2.17.2.4 Cas de force majeure**

Tout retard ou manquement par l'une des parties dans l'exécution du présent Contrat sera excusé si, et pour autant que, ledit retard ou manquement est causé par un Cas de force majeure. La partie affectée doit rapidement informer l'autre partie dès qu'elle prend connaissance qu'un Cas de force majeure s'est produit ou va probablement se produire et doit déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour minimiser tout retard ou toute perturbation dans l'exécution des obligations lui incombant dans le cadre du présent Contrat.

#### **2.17.2.5 Cession**

Le Partenaire ne doit pas céder ni transférer tout ou partie du présent Contrat ou les droits et obligations qu'il confère, sans le consentement préalable et écrit de MFI. MFI peut céder ou transférer tout ou partie du présent Contrat ou les droits et obligations qu'il confère, sans être tenu d'en informer le Partenaire et d'obtenir son consentement. MFI est expressément libéré de toutes les obligations et responsabilités lui incombant, après cette cession ou ce transfert. Sous réserve de ce qui précède, le présent Contrat aura force obligatoire et s'appliquera au profit de chacune des parties au présent et de ses successeurs et ayants droit respectifs.

### **2.18 Relations entre les Parties**

Les parties conviennent expressément de ce qui suit :

- (a) le présent Contrat ne constitue pas un contrat de travail, il ne crée pas un emploi ou une relation entre employeur et employé (même du point de vue du droit du travail, du droit fiscal ou du droit de la sécurité sociale), entre MFI et le Partenaire ou MFI et un Partenaire de livraison ; et
- (b) exception faite des dispositions spécifiquement prévues dans ce Contrat, il n'existe aucune relation de co-entreprise, de partenariat ou de mandat entre MFI et le Partenaire ou entre MFI et des Partenaires de livraisons. Aucune partie n'est en droit de conclure des contrats, d'engager



légalement ou de contracter des dettes, responsabilités ou autres obligations au nom des autres parties au présent, en l'absence d'un instrument écrit séparé, exécuté par un représentant autorisé de l'autre partie. Chaque partie assume l'entière responsabilité de ses employés et des entrepreneurs auxquels elle fait appel dans le cadre de ce Contrat. Exception faite des dispositions spécifiquement prévues dans ce Contrat concernant le rôle de Kinga.Shop en tant qu'agent d'encaissement limité, aux seules fins de recouvrer le paiement des Clients au nom et pour le compte du Partenaire, la relation entre les parties au Contrat représente seulement une relation unissant des entrepreneurs indépendants.

#### **2.19 Intégralité de l'accord**

Le présent Contrat représente l'intégralité de l'entente et de l'accord entre les parties ; il remplace et annule tous les autres contrats et accords préalables et de même date, qu'ils soient oraux ou écrits. Dans le présent Contrat, les termes « incluant » et « inclut » doivent être entendus comme « incluant notamment ».

#### **2.20 Tiers bénéficiaires**

Le Partenaire reconnaît qu'il n'y a aucun tiers bénéficiaire à ce Contrat, si ce n'est pour MFI (en sa qualité d'agent de Kinga.Shop). Rien dans le présent Contrat n'est destiné à créer des réclamations de tiers bénéficiaires et ne saurait être interprété comme tel, si ce n'est dans le cas de MFI. (en sa qualité d'agent de Kinga.Shop).

#### **2.21 Responsabilité**

Rien dans le Contrat ne limite ou n'exclut (ni ne vise à limiter ou exclure) les droits dont le Partenaire ou MFI peuvent bénéficier en vertu des Lois applicables impératives.

#### **2.22 Erreurs de traitement du paiement**

MFI se réserve le droit, à sa seule discrétion, de demander un remboursement au Partenaire, si MFI découvre des erreurs de traitement du paiement. En conséquence, afin de corriger lesdites erreurs, MFI pourra compenser ces erreurs avec les Recettes générées par les Produits du Partenaire, ou le prélever suivant la méthode de paiement choisie par le Partenaire ou lui demander un remboursement par tout autre moyen légal. Le Partenaire autorise MFI à recourir à tous les moyens susmentionnés pour obtenir un remboursement.

#### **2.23 Notifications**

Les notifications seront envoyés à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée sur le Bon de commande et seront réputés avoir été dûment remis :

- (a) lors de leur distribution réelle, s'ils sont remis en main propre ; ou
- (b) trois (3) jours après avoir été envoyés par le biais d'un service exprès de messagerie, tous frais prépayés ; ou
- (c) par courrier électronique adressé au destinataire visé.

### **3 CONDITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES**



### **3.1 MÉTHODE DE LA MARKETPLACE**

Ces Conditions particulières complémentaires régissent le recours à la Méthode de la Marketplace et la disponibilité générale des Produits et/ou des Services de la Marketplace. Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis, auront la signification qui leur est attribuée dans le Bon de commande, les Définitions ou les Conditions générales complémentaires.

#### **3.1.1 Produits de la Marketplace**

Après acceptation par le Partenaire du Bon de commande, des Définitions, des Conditions générales complémentaires et des Conditions particulières complémentaires régissant la Méthode de la Marketplace et sous réserve de l'exécution d'éventuelles mesures supplémentaires de vérification, les Outils de Kinga.Shop seront mis à la disposition du Partenaire afin de lui permettre d'accéder et de demander des services de livraison à la demande, assurés par les Partenaire de livraisons de la Marketplace. Dans le cadre de la Méthode de la Marketplace, les Services de Kinga.Shop incluent notamment :

(a) de développer la création d'opportunités d'affaire, la logistique, la gestion des paiements, le marketing, l'activation de compte, l'assistance opérationnelle et tout autre assistance, liés à la vente des Produits et/ou des Services de la Marketplace par le Partenaire, au moyen de l'Application Kinga.Shop ; et

(b) le fait de permettre au Partenaire d'accéder et de demander des services de livraison à la demande assurés par les Partenaire de livraisons de la Marketplace.

#### **3.1.2 Paiement**

##### **3.1.2.1 Frais de service de la Marketplace**

En contrepartie des Services de Kinga.Shop relevant de la Méthode de la Marketplace, MFI facturera au Partenaire des Frais de service de la Marketplace d'un montant indiqué sur le Bon de commande pour chaque Produit de la Marketplace vendu par le Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop. MFI calculera les Frais de service de la Marketplace de la manière suivante : le Prix au détail du (des) Produit(s) vendu(s) par le Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop (incluant la TVA et toute autre taxe sur les ventes) (ce montant correspondant au « Paiement du Produit de la Marketplace ») multiplié par le pourcentage des Frais de service de la Marketplace. Les Frais de Service de la Marketplace sont considérés comme étant hors TVA).

##### **3.1.2.2 Commandes Payées en Espèce de la Marketplace**

Kinga.Shop peut proposer une option de livraison aux Clients sur le Territoire, leur permettant de payer en espèce un Produit et/ou un Service de la Marketplace fourni par le Partenaire ainsi que l'ensemble des frais et charges associés à cette transaction (une « Commande de la Marketplace Payée en Espèce »).

##### **3.1.2.3 Recouvrements**

Nonobstant la désignation de Kinga.Shop, par le Partenaire, d'agent d'encaissement limité des paiements aux termes du Contrat, si un Client passe une Commande de la Marketplace Payée en Espèce, le Partenaire autorise un Partenaire de livraison de la Marketplace de recouvrer auprès du Client le Paiement du Produit de la Marketplace vendu par le Partenaire au moyen de l'Application



Kinga.Shop (ce qui inclut la TVA et toute autre taxe sur les ventes). Le Partenaire de livraison de la Marketplace doit être informé dans l'Application Kinga.Shop, des sommes correspondants aux Recouvrements en espèce de la Marketplace, hors pourboires. Le rôle de Kinga.Shop en tant qu'agent d'encaissement limité des paiements du Partenaire pour les Recouvrements en espèce de la Marketplace est d'encaisser le Paiement du Produit de la Marketplace et les Frais de Service de la Marketplace de Kinga.Shop auprès des Partenaire de livraisons de la Marketplace, en se procurant les fonds par voie électronique ou en déduisant ces montants des sommes dues aux Partenaire de livraisons de la Marketplace au titre de leurs services de livraison fournis de manière cumulative, au moyen de l'Application Kinga.Shop. Le Partenaire reconnaît et accepte que le recouvrement relève de la responsabilité du Partenaire de livraison de la Marketplace. Si, pour quelque raison que ce soit, le paiement électronique du Partenaire de livraison de la Marketplace en faveur de Kinga.Shop est retardé ou échoue, Kinga.Shop, en sa qualité d'agent d'encaissement limité des paiements du Partenaire, servira de solution de repli et assurera la réception du paiement par le Partenaire. Le Partenaire reconnaît et accepte qu'en contrepartie des services de création d'opportunités d'affaire, de prévision de commande et d'autres services afférents exécutés par MFI au moyen de l'Application Kinga.Shop dans le cadre du Contrat, le Partenaire lui payera des Frais de service de la Marketplace correspondants, indépendamment des recouvrements liés à des livraisons honorées ou à des tentatives de livraisons. MFI n'est pas réputé avoir renoncé aux droits dont il bénéficie sur les montants dus par le Partenaire:

- (a) si le nombre de commandes payées par carte est suffisant pour permettre une compensation ;
- (b) si le Partenaire ne rembourse pas dans les délais les sommes dues à MFI ; ou
- (c) si MFI décide d'exiger un montant minimal avant de recouvrer ou de retarder le recouvrement des sommes dues par le Partenaire. MFI se réserve le droit de suspendre le compte du Partenaire si celui-ci maintient un solde négatif pendant plus d'une (1) semaine. Avec chaque relevé de paiement, MFI doit indiquer les éventuelles compensations et déductions.

#### **3.1.2.4 Transfert des recettes**

MFI et/ou ses Filiales paieront au Partenaire les Recettes générées par les Produits et/ou les Services de la Marketplace. Les Recettes générées par les Produits et/ou les Services de la Marketplace seront payés toutes les deux (2) semaines.

#### **3.1.3 Trajets groupés**

MFI peut, à sa seule discrétion, organiser des Trajets groupés. Ces Trajets groupés peuvent inclure plusieurs commandes du Partenaire ou une ou plusieurs commandes du Partenaire, associée (s) à une ou plusieurs commandes d'autres Partenaires utilisant l'Application Kinga.Shop.

### **3.2 MÉTHODE DE L'AGRÉGATEUR**

Ces Conditions particulières complémentaires régissent le recours à la Méthode de l'Agrégateur et les Produits de l'Agrégateur. Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis, auront la signification qui leur est attribuée dans le Bon de commande, les Définitions ou les Conditions générales complémentaires.



### **3.2.1 Produits de l'Agrégateur**

Après acceptation par le Partenaire du Bon de commande, des Définitions, des Conditions générales complémentaires et des Conditions particulières complémentaires régissant la Méthode de l'Agrégateur et sous réserve de l'exécution d'éventuelles mesures supplémentaires de vérification, les Outils de Kinga.Shop seront mis à la disposition du Partenaire afin de lui permettre

- i. d'accéder et de demander de créer des opportunités d'affaire, une prévision des commandes, la gestion des paiements et d'autres services afférents associés à la vente et à la livraison des Produits et/ou des Services par ses soins ; et
- ii. de procéder à la livraison de ses Produits en ayant recours aux Partenaire de livraisons de l'Agrégateur. MFI ne fournit pas de services de livraison en cas d'utilisation de la Méthode de l'Agrégateur. Par contre, MFI pourvoit à la création d'opportunités d'affaire, la logistique, à la prévision des demandes, au traitement du paiement et à d'autres services afférents, associés à la vente et à la livraison de Produits et/ou des Services, par ou au nom du Partenaire, lesquels Produits doivent être livrés par les Partenaire de livraisons de l'Agrégateur.

### **3.2.2 Paiement**

#### **3.2.2.1 Frais de service de l'Agrégateur**

En contrepartie des Services de Kinga.Shop relevant de la Méthode de l'Agrégateur, MFI facturera au Partenaire des Frais de service de l'Agrégateur d'un montant indiqué sur le Bon de commande pour chaque Produit de l'Agrégateur vendu par le Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop. MFI calculera les Frais de service de l'Agrégateur de la manière suivante : le Prix au détail du (des) Produit(s) de l'Agrégateur vendu(s) par le Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop (incluant la TVA et toute autre taxe sur les ventes) (ce montant correspondant au « Paiement du Produit de l'Agrégateur ») multiplié par le pourcentage des Frais de service de l'Agrégateur.

#### **3.2.2.2 Services de livraison de l'Agrégateur**

Le Partenaire paiera à sa seule discrétion, les Partenaire de livraisons de l'Agrégateur pour les services de livraison qu'ils lui ont rendus et le Partenaire est toujours seul redevable du paiement des Partenaire de livraisons de l'Agrégateur. Si le Partenaire perçoit un paiement au titre d'une commande, il est alors redevable des Frais de Service de l'Agrégateur même si un Partenaire de livraison de l'Agrégateur n'a pas fourni la prestation de la livraison. Le cas échéant, le Partenaire autorise MFI à recouvrer en son nom, des Prix de la livraison auprès des Clients (les « Prix de la livraison de l'Agrégateur »).

#### **3.2.2.3 Livraisons Payée en Espèce**

MFI peut proposer une option de livraison aux Clients, leur permettant de payer en espèce un Produit et/ou un Service fourni par le Partenaire ainsi que l'ensemble des frais et charges associés à cette transaction (une « Commande Payée en Espèce »). Nonobstant la désignation de Kinga.Shop, par le Partenaire, d'agent d'encaissement limité des paiements aux termes du Contrat, si un Client passe une Commande Payée en Espèce, le Partenaire autorise un Partenaire de livraison de l'Agrégateur de recouvrer auprès du Client le Prix au détail du (es) Produit(s) de l'Agrégateur vendu (s) par le Partenaire au moyen de l'Application Kinga.Shop (ce qui inclut la TVA et toute autre taxe sur les ventes) ainsi que les Prix de la livraison de l'Agrégateur au nom et pour le compte du Partenaire.



Le Partenaire de livraison de l'Agrégateur doit être informé dans l'Application Kinga.Shop, des sommes correspondants aux Encaissements d'une Commande Payée en Espèce, hors pourboires. Le Partenaire reconnaît et accepte que le recouvrement relève de la responsabilité du Partenaire de livraison de l'Agrégateur. Le Partenaire reconnaît et accepte qu'en contrepartie des Services de Kinga.Shop dans le cadre du Contrat, il est redevable vis-à-vis de Kinga.Shop, des Frais de service de l'Agrégateur, indépendamment des recouvrements liés à des livraisons honorées ou à des tentatives de livraison des Produits et/ou des Services. MFI n'est pas réputé avoir renoncé aux droits dont il bénéficie sur les montants dus par le Partenaire :

- (a) si le nombre de commandes payées par carte ou par mobile est suffisant pour permettre une compensation ;
- (b) si le Partenaire ne rembourse pas dans les délais les sommes dues à MFI ; ou
- (c) si MFI décide d'exiger un montant minimal avant de recouvrer ou de retarder le recouvrement des sommes dues par le Partenaire. MFI se réserve le droit de suspendre le compte du Partenaire si celui-ci maintient un solde négatif pendant plus d'une (1) semaine. Avec chaque relevé de paiement, MFI doit indiquer les éventuelles compensations et déductions.

#### **3.2.2.4 Transfert des recettes**

MFI paiera au Partenaire les Recettes générées par les Produits de l'Agrégateur. Les Recettes générées par les Produits de l'Agrégateur seront payées toutes les deux (2) semaines.

#### **3.2.2.5 Aucun montant supplémentaire**

Le Partenaire reconnaît que le Paiement des Produits et/ou des Services de l'Agrégateur, et le cas échéant, des Prix de la livraison de l'Agrégateur, constituent le paiement intégral des Produits et/ou des Services et des services de livraison fournis aux Clients, bien que les Services de Kinga.Shop permettent aux Clients de laisser des pourboires dans le cadre des Services de Kinga.Shop. Concernant les pourboires en espèces directement accordés par un Client, à un Partenaire de livraison de la Marketplace, aucune partie de ce pourboire n'est due ou ne devrait être payée à Kinga.Shop.

### **3.2.3 Conditions de livraison de l'Agrégateur**

#### **3.2.3.1 Prestation de Services de livraison**

Si le Partenaire opte pour que les services de livraison soient exécutés par un Partenaire de livraison de l'Agrégateur, il doit lui communiquer certaines informations sur le Client dont dispose le Partenaire au moyen des Outils de Kinga.Shop, ce qui inclut (selon les cas) le lieu où les Produits doivent être livrés, le nom et le numéro de téléphone du Client. Pour améliorer la satisfaction du Client recourant aux Services de livraison, il est recommandé qu'un Partenaire de livraison de l'Agrégateur :

- i. suive les instructions du Partenaire relatives au point de livraison (l'endroit à l'intérieur du bâtiment où aller chercher/ déposer un colis, par exemple) ; et
- ii. attende au moins dix (10) minutes, l'arrivée du Client au lieu prévu de prise en charge ou du point de livraison. Le Partenaire déclare et garantit ne pas prendre contact avec des Clients ou utiliser leurs Données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la prestation des services de



livraison à des fins autres que l'exécution des services de livraison et s'engage à veiller à ce que les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur fassent de même. Entre MFI et le Partenaire, le Partenaire reconnaît et accepte que :

(a) le Partenaire et les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur sont seuls responsables de déterminer le moyen le plus efficace, le plus rentable et le plus sûr pour exécuter chaque service de livraison ; et

(b) si ce n'est pour les Services et les Outils de Kinga.Shop, le Partenaire doit fournir, à ses frais, l'ensemble de l'équipement, des outils et des autres supports nécessaires à l'exécution des services de livraison.

### **3.3 Relations du Partenaire avec les Clients**

MFI n'est pas responsables des actes ou omissions d'un Client liés aux activités du Partenaire, des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur ou d'un Moyen de transport. Le Partenaire reconnaît que chaque Partenaire de livraison de l'Agrégateur assume l'entière responsabilité des obligations ou responsabilités qui lui incombent vis-à-vis du Partenaire, des Clients ou d'autres tierces parties, dans le cadre de la prestation des services de livraison par un Partenaire de livraison de l'Agrégateur. Le Partenaire reconnaît et accepte que :

(a) le Partenaire et chaque Partenaire de livraison de l'Agrégateur sont seuls responsables de prendre les précautions raisonnables et appropriées (ce qui inclut de maintenir une assurance adaptée, conforme aux conditions des Lois applicables) relatives à des actes ou omissions d'un Client ou d'une autre tierce partie ; et

(b) MFI peut transmettre à un Client les coordonnées et/ou les informations relatives à l'assurance du Partenaire ou d'un Partenaire de livraison de l'Agrégateur s'il en fait raisonnablement la demande (dans le cadre d'un accident, par exemple).

### **3.4 Relations du Partenaire avec MFI**

Le Partenaire reconnaît et accepte que la prestation des Services de Kinga.Shop que MFI fournit au Partenaire, crée une relation commerciale, juridique et directe entre le Partenaire et MFI. MFI ne dirige ni ne contrôle (et n'est pas supposé diriger ou contrôler) le Partenaire ou les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur en règle générale ou plus spécifiquement dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, ce qui inclut l'exploitation de son activité, la prestation des services de livraison, les actes ou omissions des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur ou l'exploitation et la maintenance des Moyens de transport. Le Partenaire et les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur conservent le droit exclusif de déterminer quand, où et pour combien de temps chacun d'entre eux utilisera les Services de Kinga.Shop. Le Partenaire s'engage à ne pas, et veillera à ce que les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur s'engagent à ne pas :

i. afficher les noms, logos ou couleurs de Kinga.Shop ou de l'une de ses Filiales sur un Moyen de transport ; ou

ii. porter un uniforme ou d'autres vêtements arborant les noms, logos et couleurs de Kinga.Shop ou de l'une de ses Filiales. Les conditions qui précèdent ne s'appliquent pas si le Partenaire et MFI en ont convenu autrement par écrit ou si la Loi Applicable l'exige. Le Partenaire reconnaît et s'engage à disposer de toute liberté pour exploiter son activité de manière



indépendante et diriger les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur en toute liberté, ce qui lui confère notamment la faculté de fournir à tout moment des services à une tierce partie séparément des services de livraison. Le Partenaire comprend qu'il conserve le droit exclusif :

- (a) de fournir les services de livraison à ses Clients existants ; et
- (b) de recourir aux services d'autres applications logicielles en sus des Services de Kinga.Shop.

### **3.5 Relations du Partenaire avec les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur**

Le Partenaire est seul responsable des obligations ou responsabilités incombant au Partenaire de livraison de l'Agrégateur dans le cadre de la relation qu'il entretient avec les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur (ce qui inclut la prestation de services de livraison). Le Partenaire reconnaît et accepte qu'il exerce un contrôle exclusif sur les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur et se conformera à ce titre :

- (a) à toutes les Lois applicables (ce qui inclut les lois fiscales, le droit de la sécurité sociale et le droit du travail, le cas échéant) régissant sa relation avec les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur ;
- (b) aux pratiques reconnues du secteur applicable aux conditions de travail et à la rémunération des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur. Nonobstant les droits du Partenaire, le cas échéant, d'exercer des recours à l'encontre des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur, le Partenaire reconnaît et accepte être en permanence responsable de leurs actes et omissions vis-à-vis des Clients, de Kinga.Shop, même si cette responsabilité n'est pas imposée par les Lois applicables. Par les présentes, le Partenaire garantit MFI contre toute réclamation formulée par ou contre des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur.

### **3.6 Interdiction de l'esclavage moderne**

Le Partenaire ne doit pas se livrer à des pratiques qui pourraient enfreindre des lois nationales ou internationales sur l'esclavage ou la traite d'êtres humains. Par ailleurs, le Partenaire doit informer MFI dès qu'il prend connaissance ou soupçonne des pratiques d'esclavage ou de traite d'êtres humains dans la chaîne logistique liée au Contrat.

### **3.7 Partenaire de livraison de l'Agrégateur et Moyens de transport**

#### **3.7.1 Conditions du Partenaire de livraison de l'Agrégateur**

Le Partenaire reconnaît et accepte que chaque Partenaire de livraison de l'Agrégateur doit en permanence :

- être titulaire et conserver (A) un permis valide et applicable assorti du niveau approprié de certification lui permettant d'exploiter le Moyen de transport qu'il utilise (un permis de conduire, par exemple, si le Moyen de transport est un véhicule motorisé) et (B) l'ensemble des licences, permis, autorisations et droits s'appliquant au Partenaire et/ou au Partenaire de livraison de l'Agrégateur qui sont nécessaires pour fournir les services de livraison à des tierces parties sur le Territoire ;
  - assurer les Services de livraison avec professionnalisme et avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent ; et
- i. maintenir de hauts niveaux de professionnalisme, de service et de courtoisie. Le Partenaire doit parfois vérifier les antécédents et le dossier de conduite, dans la mesure où ces contrôles



seraient effectués par un Partenaire prudent faisant preuve de compétences et de soins raisonnables.

ii. Le Partenaire reconnaît et accepte que MFI se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de désactiver ou de restreindre l'accès ou l'utilisation par le Partenaire, des Services de Kinga.Shop et/ou des Outils de Kinga.Shop et/ou

iii. de demander au Partenaire de ne plus recourir à un Partenaire de livraison de l'Agrégateur pour fournir des Services de livraison en son nom et pour son compte dans le cadre des Services de Kinga.Shop, si le Partenaire et/ou un Partenaire de livraison de l'Agrégateur ne respecte pas les conditions prescrites par le Contrat. Si MFI demande au Partenaire de ne plus recourir à un Partenaire de livraison de l'Agrégateur pour fournir des Services de livraison en son nom et pour son compte dans le cadre des Services de Kinga.Shop, le Partenaire doit donner une suite favorable à cette demande.

### **3.7.2 Exigences relatives au Moyen de transport**

Le Partenaire reconnaît et accepte que tout Moyen de transport doit constamment :

i. être correctement immatriculé et faire l'objet d'un permis lui permettant d'être utilisé comme véhicule de livraison sur le Territoire (si le Moyen de transport est un véhicule) ;

ii. appartenir au Partenaire, être loué par ses soins ou être en sa possession légale ;

iii. être adapté aux Services de livraison envisagés dans ce Contrat ; et

iv. être maintenu en bon état de fonctionnement, en conformité avec les normes de sécurité et de maintenance applicables à un Moyen de transport de ce genre et avec d'autres normes ou conditions applicables sur le Territoire et dans un bon état de propreté et de salubrité.

### **3.8 Taxes**

Le Partenaire reconnaît et accepte de devoir :

i. s'acquitter de toutes les obligations de déclaration fiscale et calculer et payer tous les impôts exigibles, liés à la prestation des Services de livraison et à la réception des Services de Kinga.Shop requis par les Lois applicables ; et

ii. communiquer à Kinga.Shop, toutes les informations fiscales correspondantes (ce qui inclut un numéro de TVA valide pour le Partenaire et/ou un Partenaire de livraison de l'Agrégateur, si les Lois applicables exigent du Partenaire et du Partenaire de livraison de l'Agrégateur, l'obtention d'un numéro de TVA). Le Partenaire reconnaît et accepte également que lui-même et chacun des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur sont redevables des impôts sur leurs propres revenus générés par la prestation des Services de livraison. En dépit de toute disposition contraire prévue dans ce Contrat, MFI peut, à son entière discrétion (et le Partenaire accepte en conséquence que MFI puisse, sur la base de considérations fiscales et réglementaires applicables), percevoir et acquitter des impôts relatifs à la prestation de Services de livraison et/ou fournir directement aux autorités fiscales gouvernementales compétentes, au nom et pour le compte du Partenaire et/ou du Partenaire de livraison de l'Agrégateur concerné, les informations fiscales que le Partenaire et/ou un Partenaire de livraison de l'Agrégateur lui aura communiquées conformément aux conditions susmentionnées.



### 3.9 Confidentialité

S'agissant des Données à caractère personnel que MFI communique au Partenaire dans le cadre du Contrat, les parties conviennent de conclure l'accord applicable à la confidentialité des données (entre responsables du traitement) conforme en substance au modèle joint en Addendum A. Le Partenaire accepte de conserver les Données à caractère personnel que lui communique MFI en utilisant seulement les logiciels et outils fournis par Kinga.Shop, étant cependant entendu que le Partenaire peut fournir aux Partenaires de livraisons de l'Agrégateur, les Données à caractère personnel décrites dans l'accord applicable à la confidentialité des données conclu entre les parties (ou d'autres Données à caractère personnel que MFI juge requises à sa seule discrétion), que les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur peuvent utiliser aux seules fins de livrer le (les) Produits correspondant (s). Dans la mesure où les Données à caractère personnel sont imprimées ou écrites sur un reçu et transférées au Partenaire de livraison de l'Agrégateur, le Partenaire doit veiller à ce que

- i. le Partenaire de livraison de l'Agrégateur transmette ce reçu au Client, lors de la livraison du (ou des) Produit(s) ; ou
- ii. (ii), si les Services de livraison ne peuvent être réalisés, à ce que le Partenaire de livraison de l'Agrégateur restitue ce reçu au Partenaire, afin qu'il puisse le détruire.

#### 3.9.1 Divulgence des Informations confidentielles du Partenaire et des Partenaires de livraisons de l'Agrégateur.

Sous réserve de l'application de Lois applicables impératives contraires, MFI peut fournir au Partenaire, à un Client, à une compagnie d'assurance, à des partenaires commerciaux, à des autorités compétentes et/ou à des organismes réglementaires, des informations (incluant des Données à caractère personnel et des Informations confidentielles) concernant le Partenaire, un Partenaire de livraison de l'Agrégateur ou des Services de livraison exécutés dans le cadre du Contrat :

- i. en cas de réclamation, de litige ou de conflit, tel qu'un accident, entre un Partenaire de livraison de l'Agrégateur et le Partenaire ou un Partenaire de livraison de l'Agrégateur et un Client ;
- ii. si cela s'avère nécessaire pour appliquer les termes du Contrat ;
- iii. si une loi applicable ou des conditions réglementaires l'exigent (si MFI est par exemple contraints par une assignation, à un mandat ou à toute autre procédure juridique leur enjoignant de fournir des informations) ; ou
- iv. si cela s'avère nécessaire, pour (A) protéger la sûreté, les droits, la propriété ou la sécurité de MFI ou de ses Filiales, les Services de Kinga.Shop, les Outils de Kinga.Shop ou une tierce partie ; (B) protéger la sûreté publique pour quelque raison que ce soit, incluant le traitement de demandes de règlement au titre de l'assurance, liées aux Services de Kinga.Shop ; (C) détecter, éviter ou traiter des problèmes de fraude, de sécurité ou des problèmes techniques ; (D) empêcher ou faire cesser une activité potentiellement illégale, immorale ou susceptible de poursuites pénales ; (v) si cela s'avère nécessaire, à la seule discrétion de MFI ou de toute Filiale, afin de réaliser tout intérêt commercial ou
- v. si cela s'avère requis ou nécessaire, à des fins d'assurance ou d'autre nature impliquant le Partenaire et/ou ses Partenaires de livraisons de l'Agrégateur. Le Partenaire reconnaît et s'engage à informer les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur, que MFI peut conserver les Données à



caractère personnel du Partenaire et/ou des Partenaire de livraisons de l'Agrégateur pour des raisons juridiques, réglementaires, de sécurité et d'autre nature après la résiliation de ce Contrat.

MFI peut recueillir les Données à caractère personnel du Partenaire ou des Partenaire de livraisons de l'Agrégateur, lorsqu'ils utilisent les Services de Kinga.Shop ou peuvent se procurer ce genre d'informations auprès de tierces parties. Ces informations peuvent être traitées par MFI et ses Filiales, des tierces parties et des prestataires de service, conformément à sa politique de confidentialité ([www.privacy.kinga.shop](http://www.privacy.kinga.shop)).

### **3.10 Assurance**

Avant la Date d'effet du Contrat, le Partenaire doit souscrire une assurance appropriée, à ses seuls frais. Le Partenaire s'engage à étudier les termes et conditions de cette assurance afin de s'assurer qu'elle est adaptée aux montants de couverture requis, lorsque le Partenaire et ses Partenaire de livraisons de l'Agrégateur utilisent un véhicule pour exécuter les services de livraison (notamment un Moyen de transport). Entre le Partenaire et MFI, il est de la seule responsabilité du Partenaire d'informer son assureur, de l'utilisation de ses véhicules dans le cadre de la prestation des services de livraison.

Pendant la Durée de ce Contrat, le Partenaire accepte de maintenir toutes les assurances obligatoires, requises par les Lois applicables en cas de prestation de Services de livraison sur le Territoire. Ces assurances incluent l'assurance responsabilité civile automobile obligatoire pour tous les véhicules exploités par le Partenaire et les Partenaire de livraisons de l'Agrégateur (dont les Moyens de transport) dans le cadre de ce Contrat, assurant une protection contre les blessures corporelles et les dommages matériels qui peuvent être causés au Partenaire et/ou aux Partenaire de livraisons de l'Agrégateur ainsi qu'à des tierces parties, selon des niveaux de couverture satisfaisant les conditions minimales pour exploiter un véhicule motorisé, utilisé pour exécuter des Services de livraison sur les voies publiques du Territoire. Elles incluent également une assurance responsabilité commerciale générale, assurant une protection contre les blessures corporelles, les préjudices imputables à la publicité et les dommages matériels causés à des tiers, à des niveaux de couverture requis par toutes les Lois applicables sur le Territoire. Le Partenaire doit ajouter MFI (ou une Filiale que peut parfois désigner MFI) en tant qu'assuré supplémentaire, à ses polices d'assurance. Sur demande, le Partenaire accepte de fournir à Kinga.Shop une copie de la police d'assurance, des déclarations d'assurance, du certificat d'assurance responsabilité civile automobile ainsi qu'une attestation de paiement de la prime d'assurance. Par ailleurs, l'assurance requise ne doit pas être annulée ni être considérablement réduite sans un préavis écrit de trente (30) jours adressé à Kinga.Shop. MFI n'est pas en droit de contrôler la sélection ou le maintien de la police d'assurance du Partenaire. Le Partenaire doit être un assuré désigné ou un conducteur noté individuellement, faisant l'objet d'une prime facturée, sur les polices d'assurance requises.

Pendant la durée du Contrat, le Partenaire accepte de souscrire une assurance responsabilité de l'employeur, si le droit local applicable sur le Territoire l'exige ainsi. Lorsque la loi le permet, le Partenaire peut également choisir de s'assurer contre les accidents du travail, en souscrivant une

assurance dans ce sens en lieu et place de l'assurance responsabilité de l'employeur. En outre, si les Lois applicables le permettent, les sous-traitants du Partenaire peuvent également, dans la mesure où les Lois applicables le permettent, souscrire une assurance contre les accidents du travail à la place de l'assurance responsabilité de l'employeur.

### **3.11 Déclarations et garanties, Clauses de non-responsabilité**

Les déclarations et garanties du Partenaire selon lesquelles il s'engage à respecter toutes les Lois applicables lors de l'exécution du Contrat (conformément à la clause III(A) du Bon de commande) doivent inclure la détention et le respect de l'ensemble des permis, licences, déclarations et autres autorisations gouvernementales nécessaires pour fournir des services de livraison en utilisant un Moyen de transport dans le cadre de ce Contrat et des services de livraison à des tierces parties sur le Territoire, en général.

### **3.12 Indemnité fiscale**

Le Partenaire doit s'acquitter de toutes les obligations lui incombant au regard des lois fiscales et sur la sécurité sociale, dans la mesure où elles sont applicables à ce Contrat. Le Partenaire doit indemniser MFI en cas d'impôts exigibles, de droits, de prélèvements, de réclamations et de pénalités qui peuvent être imposés au Partenaire, à MFI et/ou à ses Filiales, parce que le Partenaire ne s'est pas acquitté de ses obligations fiscales. De façon plus particulière et nonobstant le caractère général de ce qui précède, ces taxes ou droits incluent les impôts, salaires ou autres droits et retenues (dont l'impôt sur les salaires, les primes d'assurance sociale ou les primes d'assurance des employés) appliqués si la relation décrite dans ce Contrat, contrairement à l'intention et à l'esprit des parties, doit être considérée comme un contrat de travail entre MFI et le Partenaire, par l'autorité fiscale ou l'organisme de la sécurité sociale.

### **3.13 Relations des Parties**

Le Partenaire n'a pas autorité pour engager MFI et/ou ses Filiales et il s'engage à ne pas se considérer et à veiller à ce que chaque Partenaire de livraison de l'Agrégateur ne se considère pas comme un employé, salarié, agent ou représentant autorisé de MFI et/ou de ses Filiales. Si, par implication d'une loi impérative ou autre, le Partenaire ou un Partenaire de livraison de l'Agrégateur devait être considéré comme un employé, salarié, agent ou représentant de Kinga.Shop ou de l'une de ses Filiales, le Partenaire s'engage et accepte d'indemniser, de défendre (au choix de Kinga.Shop) et de dégager de toute responsabilité MFI en cas de réclamations déposées par une personne, une société, des organismes de réglementation ou des autorités gouvernementales, basées sur cette relation implicite de travail, de mandat ou de représentation.

Le Partenaire reconnaît et accepte expressément qu'en acceptant les termes et conditions de ce Contrat, il a pour objectif de fournir librement des Services de livraison et que de ce fait, MFI considèrera le Partenaire et les Partenaires de livraisons de l'Agrégateur comme des personnes imposables conformément à toute la législation applicable à la TVA et aux taxes indirectes.